

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018

Bureau

Présidente : Mme Nathalie VERGAIN
 Vice-président e : Mme Olga VILLARRUBIA
 Secrétaire : Mme Céline ROSSELET
 Membres : M. Christian FLURY, M. Thierry AESCHBACHER

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Sevinc SÖNMEZ, M. Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Thierry FRANCIOLI, M. Steeve RAY, M. Muharrem TEMEL, Mme Corinne GACHET CREFFIELD

Assistent à la séance :

M. Damien BONFANTI, Maire
 M. Stéphane LORENZINI, M. Frédéric RENEVEY,
 Conseillers administratifs
 Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
 Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2018
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Réhabilitation de divers collecteurs — Crédit d'investissement (Fr. 255'000.--) (142-18.05) p.1157 Entrée en matière
 - b) Stade de Florimont – Remplacement de la pelouse synthétique – Crédit d'investissement (Fr. 220'000.--) (143-18.05) p.1158 Entrée en matière

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

- | | | |
|---|---------------|---------------------------------|
| c) Examen et approbation du rapport d'activité 2017 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (144-18.05) | p.1159 | <u>Entrée en matière</u> |
| d) Examen et approbation des comptes 2017 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (145-18.05) | p.1159 | <u>Entrée en matière</u> |
| e) Examen et approbation des comptes 2017 de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées (146-18.05) | p.1159 | <u>Entrée en matière</u> |
| f) Quartier de Surville – Réseaux d'assainissement publics – Réalisation de collecteurs EC + EU – Crédit d'investissement (Fr. 3'235'000.--) (147-18.05) | p.1160 | <u>Entrée en matière</u> |
| g) Projet de plan localisé de quartier 29884-533 Chapelle-Gui (150-18.05) | p.1160 | <u>Entrée en matière</u> |
| 7) Résolution interpartis concernant le recours du Conseil d'Etat contre la dénomination des noms des futures gares du CEVA sur la commune de Lancy | p.1160 | <u>Résolution</u> |
| 8) Motion interpartis concernant le recours du Conseil d'Etat contre la dénomination des noms des futures gares du CEVA sur la commune de Lancy | p.1161 | <u>Motion</u> |
| 9) Commission des travaux et constructions – Séance du 30 avril 2018
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY
Commission des finances et du logement – Séance du 7 mai 2018 –
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA | | |
| a) Espaces publics Léman Express (CEVA) – Place de Lancy Pont-Rouge – Crédit d'investissement (Fr. 8'023'682.--) (133-18.03) | p.1162 | <u>Arrêté</u> |
| b) Mairie de Lancy – Rénovation du bâtiment – Crédit de construction (Fr. 2'017'221.--) (141-18.04) | p.1164 | <u>Arrêté</u> |
| c) Quartier des Semailles – Réseau d'assainissement public – Réalisation de collecteurs EC/EU et bassin de rétention – Crédit d'investissement (Fr. 7'985'000.--) (140-18.04) | p.1168 | <u>Arrêté</u> |
| 10) Commission du développement durable – Séance du 2 mai 2018
Rapporteur : M. Alain MATHIEU
Commission des finances et du logement – Séance du 7 mai 2018 –
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA | | |
| Création de trois éco-points enterrés dans le quartier des Verjus et école en Sauvy – Crédit d'investissement (Fr. 498'000.--) (138-18.04) | p.1170 | <u>Arrêté</u> |
| 11) Commission des finances et du logement – Séance du 7 mai 2018 –
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA | | |
| a) Comptes 2017 – Audition de la fiduciaire Berney Associés | p.1172 | <u>Information</u> |
| b) Examen des comptes 2017 | p.1173 | <u>Arrêté</u> |
| c) Crédits supplémentaires 2017 | p.1181 | <u>Arrêté</u> |
| 12) Commission du développement durable – Séance du 2 mai 2018
Rapporteur : M. Alain MATHIEU | | |
| Présentation du projet Genève Montagne | p.1182 | <u>Vote</u> |
| 13) Commission sociale - Séance du 10 avril 2018 -
Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI | | |
| a) Déménagement de l'EVE Clair-Matin | p.1188 | <u>Information</u> |
| b) Présentation de la Maison de quartier du Plateau | p.1188 | <u>Information</u> |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

- | | | |
|---|----------------------|---------------------------|
| c) Rapport de Mme Martine DEGLI AGOSTI, représentante du Conseil municipal à la Maison de quartier du Plateau | <u>p.1189</u> | <u>Information</u> |
| d) Divers | | |
| 14) Commission de la culture - Séance du 23 avril 2018 -
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD | | |
| a) Présentation du projet de transformation de la villa Bernasconi | <u>p.1190</u> | <u>Information</u> |
| b) Plan directeur communal – Présentation de la fiche « culture » | <u>p.1191</u> | <u>Information</u> |
| c) Divers | | |
| 15) Commission de la sécurité - Séance du 24 avril 2018 -
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET | | |
| a) Présentation de la compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy (CP 35) | <u>p.1192</u> | <u>Information</u> |
| b) Présentation des festivités du 150 ^e anniversaire des sapeurs-pompiers de Lancy | <u>p.1192</u> | <u>Information</u> |
| c) Protection civile – Présentation du domaine « Appui » | <u>p.1192</u> | <u>Information</u> |
| d) Point de situation sur les marchés communaux et perspectives | <u>p.1193</u> | <u>Information</u> |
| e) Divers | | |
| 16) Commission des travaux et constructions - Séance du 30 avril 2018
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY
Divers | | |
| 17) Commission des finances et du logement – Séance du 7 mai 2018 –
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA
Divers | | |
| 18) Propositions individuelles et questions | <u>p.1195</u> | |
| 19) Election du Bureau du Conseil municipal | <u>p.1197</u> | |
| 20) Message de la Présidente sortante | <u>p.1197</u> | |
| 21) Questions du public | <u>Annexe</u> | |

* * * * *

Mme VERGAIN : Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir d'ouvrir ma dernière séance en tant que Présidente du Conseil municipal.

Je salue la présence de M. BONFANTI, Maire, MM. RENEVEY et LORENZINI, Conseillers administratifs, Mme DE GARRINI, Secrétaire générale, Mme CRISAFULLI, secrétaire du Conseil municipal et les chefs des différents services communaux.

Chers Collègues, cher public, j'ouvre cette séance ordinaire du jeudi 17 mai 2018. J'excuse l'absence de M. FRANCIOLI, M. RAY, M. Muharrem TEMEL, Mme GACHET CREFFIELD, et le retard de Mme MARMY.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. BONFANTI : le Conseil administratif souhaiterait proposer une modification de l'ordre du jour pour intégrer une entrée en matière supplémentaire. Nous avons reçu les documents hier de l'Etat concernant le PLQ de Chapelle-Gui, et vous avez maintenant 45 jours pour préavis sur ce PLQ. Nous vous proposons l'entrée en matière ce soir pour pouvoir vous le présenter à la Commission de l'aménagement mercredi prochain, et vous pourrez ensuite le voter dans un mois.

Mme VERGAIN : on ajoute une lettre g) au point 6) qui concerne les projets de délibération.

Je mets au vote cette proposition.

La proposition est acceptée à l'unanimité

M. AESCHBACHER : j'aimerais proposer une modification de l'ordre du jour concernant les points 11) et 12) qui sont des points généraux concernant la problématique des gares et les traiter avant le point 7a), qui est un point particulier concernant le crédit d'investissement sur l'espace Lancy-Pont-Rouge.

Mme VERGAIN : je mets au vote cette proposition.

La proposition est acceptée à l'unanimité

M. HAAS : ce n'est pas une modification, mais juste pour dire qu'au point 14), c'est moi qui lirai les rapports vu l'absence de Mme GACHET CREFFIELD.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 AVRIL 2018

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme VERGAIN : nous avons reçu, après la séance du Bureau, la démission de M. VINCENT, qui sera traitée lors de la prochaine séance, mais je voulais déjà vous en informer.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BONFANTI : je vous rappelle la « Faîtes du jardin » qui aura lieu ce samedi dès 10h00 au parc Navazza. Vous êtes tous conviés à y participer et à profiter du potager et des différents ateliers qui vont être mis en place et autres stands.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Le vendredi 25 mai, aura lieu à Lancy, au parc Navazza également la cérémonie de remise des prix du concours cantonal du développement durable. Vous êtes tous conviés à y participer et si vous souhaitez y venir, je vous demanderai de vous inscrire sur le site Internet du Canton pour que l'on puisse savoir à l'avance le nombre de personnes qui participera à cette cérémonie, dans la mesure où il y a souvent 300 personnes, voire plus, qui se rendent à cette manifestation qui est très appréciée.

Vous dire aussi que la Semaine lancéenne du développement durable aura lieu du 2 au 10 juin. Cette première édition se déroulera sur plusieurs jours avec des week-ends assez bien remplis. De nombreuses associations, ainsi que des entreprises, participent à la mise en place d'ateliers et à d'autres éléments qui vous seront présentés, par exemple le Sustainabus qui vous sera présenté à l'Espace Palettes, c'est un bus développement durable avec la participation de la Fondation Earth focus. Le dernier jour, le dimanche 10 juin, il vous sera présenté au parc Navazza le film Demain Genève et vous pourrez visionner ce film l'après-midi dans ce parc.

Une dernière information : dès le 1^{er} juin, Frédéric RENEVEY deviendra Maire de la Commune, Stéphane LORENZINI endossera le rôle de vice-Président et je deviendrai un simple membre du Conseil administratif.

M. RENEVEY : pas de communication.

M. LORENZINI : vous aurez trouvé sur vos places deux informations. La première, le concours d'écriture : comme vous le savez, cette année, il a été décidé de ne plus continuer la Journée du livre au Petit-Lancy, par contre, le concours littéraire continue d'exister et il sera procédé à une remise des prix dans le cadre des festivités des 50 ans de la bibliothèque cet automne.

Un spectacle « Autour de Frida » lié à la personnalité de Frida Kahlo se déroulera à la Dépendance, cela fait partie de la programmation culturelle qui est mise en place dans ce nouvel espace culturel lancéen.

Enfin, j'aimerais vous lire une petite notice historique qui vous expliquera pourquoi vous avez trouvé sur vos places une planche de timbres. C'est une notice qui a été réalisée par M. MONESI, dont le fonds est versé à l'association Lancy d'Autrefois.

« La ferme Guillierme-Pastori au Bachet-de-Pesay

Cette ancienne ferme avait été construite en 1762, en grande partie avec des pierres prises dans ce qui restait des ruines du château de Saconnex-d'Arve. En 1788, deux ans après son mariage, Joseph Guillierme rachète la ferme des Avanchis. Cette terre sarde bénéficie d'une franchise douanière avec Genève et la culture maraîchère est de bon rapport. Dix ans plus tard, il l'agrandit en ajoutant deux travées, ainsi qu'une partie de l'habitation sur le devant de la façade sud-ouest. Il aménage également le pigeonnier. Enfin, en 1820, il ajoute encore deux travées, ainsi qu'une seconde grange et une nouvelle étable.

Son fils, Pierre-Alphonse Guillierme reprend le domaine. Ses arbres fruitiers couvrent la plaine de la Praille. Il fait du cidre et du « poiré ». Il crée une race de poires connues dans la région comme « poire Guillierme ». Il extrait de l'argile de son jardin, ce qui vaut au carrefour voisin le nom de « tuilerie ».

C'est après la mort de son petit-fils (Gustave) que le domaine est acheté par Mario Pastori. Jean-Marie Pastori, son fils, vendra les Avanchis à l'Etat de Genève en 1981. Ce dernier lance immédiatement un concours d'architecture pour la construction du futur dépôt de tramways des TPG.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Dès lors, la ferme Guillierme-Pastori est vouée à la démolition. Mais, fort heureusement, elle fut démontée pierre par pierre, entre 1981 et 1982, pour être remontée en septembre 1985 au musée suisse de l'habitat rural à Ballenberg (BE). Dans ce but, tous ses éléments ont été dûment numérotés, classés et envoyés au musée. Jusque-là, le canton de Genève n'était pas représenté à Ballenberg ».

Pour votre information, le musée Ballenberg fête cette année ses 50 ans et à cette occasion il a sorti quatre timbres qui représentent les bâtiments les plus emblématiques du musée, dont la ferme, qui représente le canton de Genève mais qui est Lancéenne. D'autre part, le musée a subi de fortes intempéries il y a quelques mois, et le Conseil administratif a dès lors pris sur lui de faire un don de Fr. 1'000.— pour aider à la remise en état de ce musée en plein air que l'on vous encourage à aller visiter.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Réhabilitation de divers collecteurs – Crédit d'investissement (Fr. 255'000.--) (142-18.05)

M. LORENZINI : tous les ans, les SIG procèdent à des diagnostics de l'état des collecteurs par tournus sur les différentes communes. Suite à ce diagnostic, ils relèvent chaque fois un certain nombre de défauts de ces collecteurs, qui sont le plus souvent des petites fuites au niveau des raccords dues à des racines par exemple. Dans ce cadre, la commune n'a d'autres solutions que de procéder à une réfection de ces différents collecteurs existants, le plus souvent par ce qu'on appelle un chemisage, c'est-à-dire qu'on met à l'intérieur du collecteur une chemise qui ensuite est injectée, c'est comme si on mettait un tuyau en plastique à l'intérieur du tuyau pré-existant.

Il est prévu pour ce crédit un montant d'investissement de Fr. 220'000.— pour procéder à ces différentes remises en état.

Mme VERGAIN : nous allons voter l'entrée en matière.

Mme CASUTT : je reviens toujours avec la même chose, mais étant donné qu'on ne va pas échapper à la réfection de ces collecteurs, et que l'on fait faire des expertises sur l'état des collecteurs, je proposerai de voter sur le siège.

Mme VERGAIN : nous allons d'abord voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme VERGAIN : je mets au vote la proposition de vote sur le siège.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

La proposition de vote immédiat est acceptée par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

Mme VERGAIN : nous allons maintenant voter l'arrêté.

Vu que dans le cadre d'un contrôle périodique, il est apparu que certains tronçons des collecteurs du chemin du Fort-de-l'Ecluse, du chemin des Maisonnettes, du passage et de la rue des Bossons présentent de nombreux défauts qu'il faut impérativement corriger ;

Vu qu'un bureau d'ingénieurs a été mandaté et qu'il préconise leur réhabilitation par chemisage et robotique ;

Vu le résultat de l'appel d'offres réalisé ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 255'000.- pour la réhabilitation de certains tronçons des collecteurs situés sous le chemin du Fort-de-l'Ecluse, le chemin des Maisonnettes, le passage et la rue des Bossons ;*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif ;*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2018 ;*
4. *de prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultat sous la rubrique 7206.4612.*

L'arrêté 142-18.05 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Stade de Florimont – Remplacement de la pelouse synthétique – Crédit d'investissement (Fr. 220'000.--) (143-18.05)

=====

M. BONFANTI : comme vous le savez, depuis de nombreuses années maintenant, on remplace les terrains naturels en terrains synthétiques. Nous avons déjà passablement changé les terrains ces dernières années, l'objectif est de pouvoir maintenant s'atteler au terrain C, qui est le dernier du stade Florimont qui n'a pas encore été modifié et qui est en train de « survivre », et on sait que de nombreuses équipes jouent, le Lancy FC a plus de 60 équipes et qu'il est primordial pour ce club de pouvoir rénover rapidement ce terrain.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Mme VERGAIN : nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission du développement durable.

c) Examen et approbation du rapport d'activité 2017 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (144-18.05)

=====

M. LORENZINI : comme vous le savez, les statuts de la Fondation prévoient que le rapport annuel et les comptes soient soumis annuellement au vote du Conseil municipal.

Ils ont été bouclés et validés par la Fondation. L'idée est de profiter de l'occasion pour vous présenter les différentes activités développées par la Fondation.

Mme VERGAIN : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances et du logement.

d) Examen et approbation des comptes 2017 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (145-18.05)

=====

M. LORENZINI : j'ai présenté les deux choses en même temps au point précédent, mais formellement il doit y avoir deux votes.

Mme VERGAIN : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances et du logement.

e) Examen et approbation des comptes 2017 de la Fondation communale pour le logement des personnes âgées (FCLPA) (146-18.05)

=====

M. RENEVEY : les commentaires sont similaires, car la Fondation demande dans ses statuts que les comptes soient acceptés par votre Conseil. Je peux toutefois ajouter que les comptes sont bénéficiaires pour l'année 2017 et que le Conseil a voté à l'unanimité ces comptes 2017.

Mme VERGAIN : nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances et du logement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018**f) Quartier de Surville – Réseaux d'assainissement publics – Réalisation de collecteurs EC/EU – Crédit d'investissement (Fr. 3'265'000.--) (147-18.05)**
=====

M. LORENZINI : le Conseil municipal va parler tout à l'heure des collecteurs du quartier des Semailles. C'est un peu la même chose dans un quartier qui va prochainement se développer, celui de Surville, où les premières autorisations de construire ont été déposées fin de l'année passée, début de cette année. Nous pouvons maintenant pré-équiper ce quartier qui n'est pas entièrement en séparatif et surtout qui n'a pas la capacité d'accueillir les futures constructions d'immeubles. Donc, de gros travaux en perspective dans ce quartier au niveau de l'assainissement du réseau de collecteurs. Il s'agit-là d'un crédit d'investissement puisque vous avez voté il y a quelques mois le crédit d'étude, les soumissions sont rentrées, et sur cette base le montant est estimé à Fr. 3'265'000.--.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions.

g) Projet de plan localisé de quartier 29884-533 Chapelle-Gui (150-18.05)
=====

M. BONFANTI : l'enquête technique et l'enquête publique par rapport au PLQ déjà prévu sont maintenant terminées depuis le mois de février. Vous avez déjà eu quelques retours en Commission de l'aménagement soit par moi, soit par M. CLEMENCE qui a participé aussi aux séances de concertation. La balle est maintenant de votre côté, il suffit de préavis favorablement ou défavorablement ce PLQ qui vous sera présenté en Commission de l'aménagement ce mercredi, pour un vote en plénière à mi-juin.

Mme VERGAIN : je mets au vote l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire.

7) RESOLUTION INTERPARTIS CONCERNANT LE RECOURS DU CONSEIL D'ETAT CONTRE LA DENOMINATION DES NOMS DES FUTURES GARES DU CEVA SUR LA COMMUNE DE LANCY

Exposé des motifs :

Considérant que la Ville de Lancy est particulièrement concernée par le futur CEVA avec deux arrêts sur son territoire ;

Considérant que la gare actuelle de Lancy Pont Rouge est ainsi dénommée depuis son ouverture le 16 décembre 2002 ;

Considérant que le quartier du Bachet verra l'arrivée d'une nouvelle halte dès la mise en exploitation du réseau ferroviaire ;

Considérant que la Ville de Lancy va très fortement investir dans les aménagements extérieurs de ces infrastructures ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Considérant l'acceptation par le DETEC du recours formulé par la commune contre le choix du canton de nommer les gares sans tenir compte de leur localisation ;

Considérant le choix parfaitement incompréhensible du Conseil d'Etat de recourir contre la décision du DETEC;

LE CONSEIL MUNICIPAL

• • •

Exprime sa parfaite incompréhension de la décision prise par le Conseil d'Etat de remettre en question la légitimité de la Ville de Lancy de nommer les gares situées sur son territoire selon les principes fixés par l'Ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo).

Demande au Conseil d'Etat de respecter les engagements pris en plénière du Grand-Conseil le 4 novembre 2016 et en commission des affaires communales du 26 septembre 2017, de s'en remettre complètement à la décision de Berne en précisant qu'il n'y aurait aucune contestation.

Invite ledit Conseil d'Etat à respecter la décision du DETEC en renonçant à son recours et à respecter la volonté unanime de ce conseil de nommer les gares situées sur son territoire Lancy-Pont Rouge et Lancy-Bachet.

M. AESCHBACHER : je vais d'abord remercier l'ensemble des groupes politiques de ce Conseil d'avoir soutenu cette motion et cette résolution en la déposant tous ensemble.

Pour le public, nous étions particulièrement heureux il y a quelque temps d'avoir vu que le Département des transports avait soutenu la Ville de Lancy en acceptant de conserver la dénomination de Lancy/Pont-Rouge pour la gare du même nom et Lancy-Bachet la halte qui se situera au Bachet.

Malheureusement, entre-temps le Conseil d'Etat a décidé de recourir contre cette décision et cette résolution est le moyen pour notre Conseil d'exprimer sa désapprobation par rapport à cela et d'expliquer notre parfaite incompréhension concernant la décision du Conseil d'Etat de recourir contre la dénomination de ces deux gares, puisqu'elles se situent sur la Ville de Lancy et qu'on estime normal qu'elles conservent les noms de Lancy.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de la résolution.

La résolution est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

8) MOTION INTERPARTIS CONCERNANT LE RECOURS DU CONSEIL D'ETAT CONTRE LA DENOMINATION DES NOMS DES FUTURES GARES DU CEVA SUR LA COMMUNE DE LANCY

Exposé des motifs :

Considérant que la Ville de Lancy est particulièrement concernée par le futur CEVA avec deux arrêts sur son territoire ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Considérant que la gare actuelle de Lancy Pont Rouge est ainsi dénommée depuis son ouverture le 16 décembre 2002 ;

Considérant que le quartier du Bachet verra l'arrivée d'une nouvelle halte dès la mise en exploitation du réseau ferroviaire ;

Considérant que la Ville de Lancy va très fortement investir dans les aménagements extérieurs de ces infrastructures ;

Considérant l'acceptation par le DETEC du recours formulé par la commune contre le choix du canton de nommer les gares sans tenir compte de leur localisation ;

Considérant le choix parfaitement incompréhensible du Conseil d'Etat de recourir contre la décision du DETEC;

Considérant que le Conseil Municipal a voté le 19 avril dernier un crédit pour l'aménagement de l'esplanade de la future halte située au Bachet ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Demande au Conseil administratif

D'inviter le Conseil d'Etat à renoncer à son recours afin de conserver le nom des gares Lancy - Pont Rouge et Lancy – Bachet ;

De transmettre au Conseil Fédéral, organe de recours, la résolution votée par le Conseil Municipal, afin de l'inviter à confirmer la décision prise par le DETEC ;

M. AESCHBACHER : il s'agit-là plutôt d'un aspect technique. Je remercie ce Conseil d'avoir voté à l'unanimité la résolution qui exprime notre mécontentement. Avec la motion, nous allons maintenant, si vous la votez, donner mandat au Conseil administratif de transmettre ce mécontentement au Conseil d'Etat et de transmettre également ce mécontentement au Conseil fédéral qui est l'organe suprême qui devra finalement décider si nous conservons le nom de nos gares ou pas.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la motion.

La motion est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

- 9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 avril 2018
 Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY
 COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 7 mai 2018 –
 Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA

- a) Espaces publics Léman Express (CEVA) – Place de Lancy Pont-Rouge – Crédit d'investissement (Fr. 8'023'682.--) (133-18.03)

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : La gare a été inaugurée le 8 décembre 2017. La place de l'Adret-Pont-Rouge se composera de cinq bâtiments dont trois sont en construction et deux

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

autres auxquels aucune demande n'a encore été faite à ce jour. Elle accueillera 640 logements, 4500 places de travail, ainsi que 122'000 m² d'activité et de commerces.

Les aménagements des espaces publics de la route du Grand-Lancy sont en cours. Ils seront composés de 25 grands arbres qui proviendront soit des Pays-Bas ou d'Allemagne, car ces arbres poussent en hauteur et qu'il y a des contraintes TPG. Une refonte complète de l'éclairage est prévue. Les mâts TPG seront changés. Les éclairages seront accrochés en suspension sur lesdits mâts et reliés à un bâtiment pour éviter d'apposer du mobilier urbain supplémentaire.

Les aménagements de la place de l'Adret-Pont-Rouge se composeront comme suit : de nombreuses places à vélo sur l'ensemble du site, il faudra compter environ 1200 places, de deux rangées d'arbres côté de l'Adret, des Sophora Japonica entourés de bancs avec ou sans dossier, ainsi que d'une fontaine ; cette place est un plateau donc sans trottoir. Elle accueillera aussi les bus de la ligne K et L, ainsi que leur terminus. Il y aura aussi des places pour voiture « à la minute » pour la dépose des voyageurs. Cette place devrait être terminée entre 2019 et 2021. Il y aura un troisième passage inférieur central qui est actuellement en instruction financé par le canton, qui sera réalisé durant l'été 2019. Pour finir, la Ville de Lancy a souhaité conserver l'horloge CFF en souvenir du passé industriel du site, qui sera placée au milieu de la boucle de retournement des bus.

Arrivée de Mme MARMY.

Mme VILLARRUBIA : je ne rapporte pas pour cet objet car il n'est pas passé à la Commission des finances.

M. AESCHBACHER : je vous propose d'ajourner ce vote, par rapport au vote de la motion et de la résolution. Cela permettra au Conseil administratif de re-présenter ce crédit dans un délai raisonnable puisque nous avons appris que les travaux ne devraient pas débuter en 2019, donc nous ne prêterions personne si nous ne votons pas ce soir.

On peut espérer que le Conseil fédéral prendra une décision assez rapidement vu l'importance de ce sujet et on peut prévoir de remettre cela en automne et de le voter à ce moment-là. Je pense que c'est une suite logique par rapport à la motion et la résolution, cela fait un message politique fort car il n'y a aucune raison de voter non et aucun intérêt à voter oui, sachant que nous avons un petit moyen de pression encore si on ajourne ce vote.

Mme CASUTT : effectivement, comme il n'y a pas d'urgence et que de toute façon au départ les aménagements sont effectués par le Canton et que c'est nous qui allons les payer par la suite, cet ajournement ne devrait poser aucun problème et permettrait au Conseil administratif de faire éventuellement pression sur le Conseil d'Etat. Donc, on va accepter cet ajournement.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons passer au vote de l'ajournement de cet arrêté.

L'ajournement est accepté par 31 oui, 0 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018**b) Mairie de Lancy – Rénovation du bâtiment – Crédit de construction (Fr. 2'017'221.--)
(141-18.04)**

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : À ce jour, notre Mairie a un véritable besoin de travaux. Les combles ne sont pas isolés, la charpente est plus ou moins en bon état, mais nécessite quelques reprises, la toiture et l'isolation sont à refaire, puis vient l'aménagement intérieur, le lambris, les peintures, les sols, l'électricité, les fenêtres qui apportent trop de chaleur en été et du froid en hiver seront conservées mais revisitées. Un nouvel ascenseur aux normes pour les personnes à mobilité réduite sera construit à l'emplacement actuel qui nécessitera le déplacement de certains murs, les sanitaires plus que vétustes seront entièrement refaits. Un rafraîchissement de la réception du premier étage permettra d'offrir une bonne image de la commune à nos visiteurs. Le chauffage ainsi que la ventilation ont 40 ans et sont obsolètes, il faudra entièrement changer l'ensemble des appareillages. À côté du carnotzet dans les sous-sols, la réfection de la cuisine des usagers de la bâtisse ainsi qu'une douche et de nouveaux sanitaires sont à revoir ou à créer. La salle du conseil municipal sera aussi modifiée. Le remplacement de la moquette, de nouveaux fauteuils et chaises, de l'éclairage, des platines devant chaque conseiller leurs permettront de voter depuis leur poste et permettra un meilleur enregistrement lors de la prise de parole des magistrats et conseillers municipaux ainsi qu'une meilleure compréhension des préopinants. Pour finir, l'éclairage extérieur du bâtiment et du parc sera lui aussi revisité.

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : En préambule, M. LORENZINI indique que ce sujet a préalablement été discuté en Commission des travaux avec un certain nombre de propositions. Ainsi, il est proposé de valider une première tranche des travaux, à savoir la rénovation de l'enveloppe de la mairie avec la toiture, le changement des fenêtres et la rénovation de la station liée à la ventilation. Il est également proposé de valider plusieurs éléments nouveaux mis en avant par les études, à savoir l'anticipation des travaux de chaufferie pour améliorer les performances énergétiques, la mise aux normes de la plateforme extérieure et de l'ascenseur pour les personnes en chaise roulante ainsi que les sanitaires et les pièces d'eau et permettre ainsi la création au sous-sol d'un vestiaire et d'une douche pour le personnel.

Par contre, la commission des travaux a décidé de surseoir au montant alloué à l'aménagement de la salle du Conseil municipal dans l'attente d'une étude complémentaire, allant au-delà des aspects technologiques (prise de son et vote électronique) et du changement de tables, chaises, moquette et rideaux. La Commission des travaux propose aussi une étude complémentaire sur l'éclairage extérieur de la mairie en lien avec une réflexion plus globale sur le traitement lumière des différents bâtiments de l'administration et du parc.

M. LORENZINI propose de suivre la décision de la Commission des travaux et de surseoir aux points concernant la salle du Conseil municipal et l'éclairage, ce qui permettrait de démarrer les travaux en cas de vote positif. Le nouveau crédit proposé est de Fr. 2'017'221.-- au lieu de Fr. 2'395'000.--.

Les discussions de la commission ont porté, d'une part, sur l'interdépendance entre les différents travaux et le démarrage des chantiers selon les options choisies et, d'autre part, sur une réflexion sur un système de chauffage autonome et plus moderne pour la mairie.

M. LORENZINI informe la Commission que les travaux sont indépendants les uns des autres. Le responsable du service des travaux précise que les études supplémentaires pour la salle du Conseil municipal et pour l'éclairage vont probablement engendrer un dépassement du crédit d'étude initial. Concernant le système de chauffage, il explique que la chaudière à gaz a été

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

renovée récemment et qu'en raison de la distance entre les bâtiments, d'autres solutions se sont révélées irréalisables. Enfin, un commissaire, également membre de la Commission des travaux, précise que celle-ci ne remet pas en question la volonté de rénover la salle du Conseil municipal ni la volonté d'améliorer l'éclairage des façades de la commune.

En conclusion, la Commission des finances se prononce en faveur des options proposées par la Commission des travaux et vote à l'unanimité le crédit de construction de Fr. 2'017'221.--.

Mme CASUTT : on vient en retour de ce qui a été décidé en commission, on aimerait bien que la salle du Conseil municipal soit refaite comme il a été proposé dans le message. On trouve que de toute façon, elle a l'âge qu'elle a, c'est clair, elle a une certaine valeur architecturale qui est défendue par la CMNS. C'est vrai que les choses qui sont plus dérangeantes, ce sont les chaises et de voir peut-être les micros pour la personne qui prend les procès-verbaux.

Refaire une étude qui sera de toute manière peut-être refusée par la CMNS ne nous semble pas utile, c'est de l'argent gaspillé. Donc on demande que le vote du crédit soit fait en entier avec la salle du Conseil municipal, on peut laisser de côté les éclairages extérieurs vu que de toute manière on va attendre que le quartier soit fini pour savoir ce qu'on fait.

On demande le rajout de la salle du Conseil municipal tel que c'était défini dans le message.

M. LORENZINI : il s'agirait de rajouter un montant de Fr. 285'265.--.

M. DEROBERT : s'il est vrai que le PDC s'était abstenu lors du vote de la commission, la commission avait mûrement réfléchi sa décision, tous les autres partis étaient clairs sur le fait que l'on pouvait aller un peu plus loin que juste ce qui nous était proposé.

Pour rappel, il s'agit d'implanter des micros et une tablette sur des places qui sont déjà relativement serrées, qui ne nous permettraient plus de pouvoir poser nos affaires, avec des bancs qui sont trop bas, avec une salle qui, certes, a une histoire et touche certainement les personnes dans leur affect. N'empêche qu'il se peut qu'il y ait largement mieux à faire ici avec différents changements qui pourraient avoir lieu, à moindres coûts parce que ce n'est pas l'étude qui va coûter très cher. Ce n'est pas forcément la réfection de ce qu'on va faire puisque de toute façon, il était quand même prévu de surélever les tablettes pour pouvoir laisser un peu plus de place aux genoux.

Donc un petit remaniement et regarder un peu mieux avant de dépenser de l'argent, je pense que c'est normal. De penser à tout va sans se poser la question de savoir s'il y a mieux à faire et d'y revenir dans 5 ou 10 ans, en se disant qu'on aurait mieux fait de le refaire au départ, autant pousser l'étude jusqu'au bout et voir quelles sont les solutions qui nous seront proposées.

Donc, je m'opposerai à la proposition du PDC.

M. COUTO : c'est vrai que j'étais en commission, j'ai entendu la proposition de M. DEROBERT. Nous, nous serons aussi en faveur de quelques améliorations, tout en respectant le contexte de la salle. Il ne faut pas faire des modifications, d'ailleurs je pense que ce ne sera pas possible vu une certaine protection du design de la salle. Mais si c'est maintenu, ce sera débattu en commission pour autant que cela reste dans le contexte actuel de la salle.

M. FLURY : en complément de ce que M. COUTO vient d'expliquer, le MCG sera favorable à tout faire en même temps, études et travaux. Quant à la CMNS, elle rend des avis sur les bâtiments, les murs, etc. mais les tablettes il s'agit de mobilier intérieur à la salle, et cela m'étonnerait qu'elle se penche sur l'état du mobilier sur lequel vous êtes assis. A ce titre, je ne

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

comprends pas qu'on ait laissé supprimer les anciens fauteuils Louis XVI de l'époque, où les gens fumaient, les lampadaires. La CMNS ne rend qu'un préavis, ce n'est pas elle qui dicte les travaux.

Votons cela avec enthousiasme, je vous remercie.

M. LORENZINI : je vais essayer de recentrer le débat. L'étude qui a été menée par le service consiste à installer ce qui est électronique, c'est-à-dire le vote électronique, le système de micros individuels qui permet notamment à notre procès-verbaliste, qui est la secrétaire du Conseil municipal, de faire son travail dans de bonnes conditions. Cela c'est pour ce qui est technique, qui est réalisable.

L'idée était de garder à cette salle son cachet en ce qui concerne l'aspect des boiseries, le plafond, de changer les rideaux, de changer la moquette, de changer les chaises, d'adapter les meubles pour pouvoir installer le système électronique. On a aussi une réflexion pour améliorer le confort du public.

Il ne s'agissait pas de remodeler complètement et de complètement relooker la salle. La demande qui a été formulée par le PLR était de dire d'y aller avec un projet plus ambitieux. L'exemple qui avait été évoqué notamment, était ce qui a été fait dans la salle du Conseil d'Etat, en ayant un mobilier complètement repensé, revoir l'aspect de la salle dans sa globalité.

On a déjà annoncé que c'était un projet avec un budget qui était tout autre, parce que ne serait-ce que s'il faut commencer à démonter les boiseries pour mettre autre chose, évidemment cela aura des conséquences.

La question est là : est-ce qu'on se contente d'une solution de relooking en gardant quand même les éléments qui font le particularisme de cette salle et les monuments et sites y sont attentifs puisqu'ils se sont déplacés dans le bâtiment qui, je vous rappelle, est classé, notamment pour valider le changement des fenêtres. Le test a été fait sur la fenêtre au fond de la salle derrière le public, ils sont venus dans cette salle, ils ont relevé que pour eux cette salle, qui date des années 60, est un exemple intéressant en termes d'aménagement d'une salle de Conseil municipal. Donc, ils y seront attentifs. Dire qu'ils seront contre, on ne peut pas le présager, mais en tout cas ils y sont attentifs et ils étaient plutôt heureux d'entendre que la volonté était une intervention qui gardait la substance de la salle.

Après c'est un choix : est-ce qu'on se contente de cette solution qui me semblait déjà intéressante et suffisante ? ou y a-t-il vraiment une volonté de faire une étude, l'idée de la demande était de faire une étude comparative avec un projet différent, avec les conséquences financières que cela aura, pour que vous puissiez choisir à l'automne entre ces deux variantes et si je comprends bien, la proposition de mon groupe était de dire qu'on peut tout à fait rester à ce qui était proposé initialement.

M. FONTAINE : je vais m'exprimer à titre personnel, parce que par rapport à mon groupe on n'est peut-être pas tous sur la même longueur d'onde. Moi, je ne vois pas où est le problème vu qu'on n'a pas de délai, on vote le principal, on revoit une fois en commission si l'idée du PLR tient la route ou pas. Personnellement, je ne vois pas de différence. Donc, je vais m'abstenir, parce que je ne vous suis pas.

M. HAAS : peut-être un petit éclairage qui n'est ni technique ni économique, c'est que quelque part, on doit être un peu exemplaire sur la manière de gérer les deniers publics. Demander une étude complémentaire et envisager d'autres travaux, j'aimerais juste rappeler que l'utilisation de cette salle est une fois par mois sur 10 mois si tout va bien et que par

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

rapport à son intérêt patrimonial actuel, on risque de voir repousser les travaux et faire une dépense qui, à mes yeux, est trop luxueuse pour l'utilisation que l'on en fait. Mettre de l'argent dans des choses plus stratégiques, oui, mais on est dans une salle du Conseil municipal qui, en plus, va nous survivre. Même à moins que Lancy double d'habitants dans les cinq années qui viennent, le volume de la salle et sa configuration vont suffire pour les 20 à 30 prochaines années. Cela me paraît plus raisonnable de soutenir la proposition du PDC.

M. MATHIEU : comme cela a été dit, je pense que c'est pour 30, voire 50 ans, qu'on est en train de réfléchir à un lieu agréable dans lequel on peut siéger et dans lequel on doit agir avec fair-play et sourire. Donc je pense que cela vaut la peine de réfléchir un peu plus loin qu'uniquement sur la proposition qu'on a maintenant. Peut-être qu'on reviendra à cette proposition, on ne l'exclut pas du tout, mais comme l'a dit M. FONTAINE, il s'agit d'une seule séance, cela permet de tout remettre sur la table.

Un exemple tout bête : au cours de la réflexion, les Verts se sont posé la question s'il ne serait pas opportun d'aménager une place vacante pour que lorsque quelqu'un du Bureau veut participer au débat, il puisse descendre et s'exprimer aussi à votre attention comme tout le monde. Ce sont des petites améliorations que l'on peut faire. Donc on ne va pas faire 45 séances et Fr. 1 million supplémentaire, mais une petite réflexion supplémentaire serait bien pour nos travaux.

M. COUTO : il y a une chose que j'ai remarquée, d'un point de vue technique, dans le dessin qui nous a été proposé, on voit que les micros vont être encastrés. Donc, vu la taille des places que l'on a actuellement en comparaison avec le dessin qui nous a été présenté, les places vont être largement réduites. Je ne sais pas si je pourrai poser mon ordinateur.

Je pense qu'effectivement, revenir en commission pour faire une étude sans entrer dans des budgets excessifs, ce serait intéressant.

M. MAUGUÉ : le groupe socialiste va soutenir le renvoi en commission. Il me semble qu'il y a quelques petites choses à discuter, on rejoint ce qu'a dit M. MATHIEU auparavant, cela nous paraît tout à fait raisonnable.

Mme VERGAIN : on va passer au vote de l'amendement du PDC, qui est de rajouter au montant que l'on vote Fr. 285'965.--.

L'amendement proposé par le PDC est refusé par 19 non, 10 oui, 2 abstentions.

Mme VERGAIN : nous allons voter sur l'arrêté.

Vu que le bâtiment sis 41, route du Grand-Lancy, abritant la Mairie de Lancy, n'a pas subi de rénovation lourde depuis le milieu des années soixante :

Vu la nécessité de procéder à des travaux d'isolation et de rénovation des vitrages et de la toiture du bâtiment de la Mairie, ainsi qu'au changement de la ventilation de ce bâtiment ;

Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 22 décembre 2016 ;

Attendu que, depuis le vote de ce crédit d'étude, d'autres travaux d'amélioration du bâtiment se sont avérés nécessaires et qu'ils vont engendrer des dépenses supplémentaires à celles envisagées au moment du vote du crédit d'étude ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 30 avril 2018 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 mai 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'017'221.- (y compris le crédit d'étude de Fr. 120'000.- voté le 22 décembre 2016) pour effectuer divers travaux d'isolation thermique en façades et toiture, ventilation, rénovations diverses, changement de l'ascenseur pour l'adapter aux personnes à mobilité réduite ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019.*

L'arrêté 141-18.04 est accepté par 28 oui, 0 non, 4 abstentions.

c) Quartier des Semailles – Réseau d'assainissement public – Réalisation de collecteurs EC/EU et bassin de rétention – Crédit d'investissement (Fr. 7'985'000.--) (140-18.04)

Mme GLASSEY présente le sujet : M. LORENZINI indique qu'il s'agit d'un gros projet puisqu'il concerne tout le quartier des Semailles, tant la partie déjà bâtie que la zone de développement qui va se construire ces prochaines années. Ce projet se décompose en deux étapes.

Première étape : Rambossons/Curé-Baud et bassin de rétention à l'école en Sauvy.

340 mètres de collecteurs seront posés sur le chemin des Rambossons à une profondeur moyenne de 3m60.

Des projets parallèles se développeront. Les SIG créeront un réseau de chauffage à distance et la commune profitera des fouilles pour tirer un réseau de fibre optique communale.

Le bassin de rétention aura 7 à 8 mètres de profondeur. Le bassin devra être réalisé durant les vacances scolaires afin de rendre le plus vite possible le parking aux professeurs et sécuriser au maximum l'ensemble du trafic piétons et surtout les enfants.

La deuxième étape : les Semailles, Paul-Maerky, Emile-Paquin, le chemin des Verjus ainsi qu'une petite partie antenne sur l'avenue du Curé-Baud.

745 mètres de collecteurs seront réalisés sur ces chemins. La commune profitera des fouilles pour développer son réseau de fibre optique.

Le bassin de rétention se situera devant l'entrée de la voirie et sera construit lui aussi en deux étapes afin de conserver en tout temps l'accès à la voirie. Le bassin aura une surface d'environ 200m² pour un volume d'eau de 500m³ d'eau.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : En préambule, M. LORENZINI informe la Commission des finances que ce dossier a été présenté à la Commission des travaux et que le crédit y a été voté à l'unanimité.

Le projet de collecteur présente deux volets. Le premier vise à mettre à jour le réseau d'eaux claires et d'eaux usées de tout le secteur du chemin des Semailles déjà bâti. Ces collecteurs sont très anciens et ne sont pas en séparatif. Il s'agit aussi de créer un bassin de rétention devant l'entrée du cimetière qui permettra de réguler le rejet des eaux dans l'Aire.

Le second volet concerne une zone villas déclassée en zone de développement 3 avec 5 PLQ, où va être construit toute une série d'immeubles. Il y est prévu un système de collecteur en séparatif et un bassin de rétention (vers l'école En Sauvy) puisque les eaux claires sont amenées à se déverser dans le Voiret.

Ce crédit d'investissement, comme tous ces crédits liés aux collecteurs, est remboursé par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Il appartient à la Ville de Lancy de faire l'investissement qui sera amorti sur 30 ans. Dans le cas des Semailles, comme le secteur est déjà bâti, le FIA versera annuellement un montant à la Commune pendant 40 ans. Pour la zone de développement, le FIA remboursera le montant investi sur une période plus courte en fonction de leur disponible.

Sur le total investi, une partie ne sera pas remboursée par le FIA, car elle concerne des travaux propres à la Commune, tels que le remplacement de bornes hydrantes et l'installation de la fibre optique.

Les échanges en commission ont porté sur le rôle que joue un huissier dans ce genre d'opération et sur l'éventualité d'un amortissement sur 40 ans au lieu de 30 ans. M. LORENZINI explique que lorsque des travaux peuvent avoir un impact sur un bâtiment, un huissier est chargé de faire un constat photo avant le commencement des travaux pour s'assurer de la légitimité d'éventuelles réclamations. Concernant l'amortissement, la responsable du service financier indique qu'un amortissement sur 40 ans est désormais possible avec les normes MCH2. A l'appui de cette information, M. LORENZINI indique que l'amortissement se fera alors sur 40 ans.

En conclusion, le crédit d'investissement de Fr. 7'985'000.-- est accepté à l'unanimité.

Sortie de M. HAAS.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'adoption par le Conseil d'Etat de plusieurs plans localisés de quartier dans le quartier des Semailles et la nécessité d'adapter le réseau d'assainissement aux futurs immeubles qui verront le jour dans ce quartier ;

Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 23 juin 2016, d'un montant de Fr. 385'000.-, ayant permis d'étudier les réseaux d'assainissement et les bassins de rétention du quartier des Semailles ;

Vu la nécessité de procéder désormais à la réalisation du réseau d'assainissement de ce quartier ;

Vu le rapport de la commission des travaux et constructions, séance du 30 avril 2018 ;

Vu le rapport de la commission des finances et du logement, séance du 7 mai 2018 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 7'985'000.- (y compris le crédit d'étude de Fr. 385'000.- voté le 23.06.2016) pour la mise aux normes et la réalisation de collecteurs d'eaux claires et eaux usées dans le quartier des Semailles, ainsi que la construction de deux bassins de rétention,
2. De prendre acte que ce crédit sera partiellement financé par une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, estimée à Fr. 4'345'000.- et qui sera comptabilisée sous la rubrique n° 7206.63220.
3. De prendre acte que ce crédit sera également financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.46120
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. d'amortir la somme nette en 40 ans dès 2019 et estimée à Fr. 3'640'000.-, par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 7206.33003

L'arrêté 140-18.04 est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

- 10) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 2 mai 2018 –
Rapporteur : M. Alain MATHIEU
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 7 mai 2018 –
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA**

Création de trois éco-points enterrés dans le quartier des Verjus et école en Sauvy – Crédit d'investissement (Fr. 498'000.--) (138-18.04)

M. MATHIEU présente le sujet : Lancy continue sa politique concernant l'évacuation des déchets.

Le but est d'améliorer le tri sélectif de ceux-ci afin de réduire les déchets incinérés et tendre à supprimer la levée par camion poubelle.

Le moyen essentiel de cette politique est le maillage de la commune par des points de récupération proches des habitations.

Trois nouveaux éco-points sont au programme :

- Un à l'entrée du parking de l'école En Sauvy qui peut voir le jour avant la construction des nouveaux immeubles. Les travaux de cette déchetterie enterrée profitent du chantier du bassin de rétention programmé pour cet été à en Sauvy

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

- Deux éco-points au chemin des Verjus : un partiel à la hauteur du 43, et un autre derrière le terrain de football des Fraisiers. A terme, il n'y aura plus de levée par camion dans ce quartier. La population sera informée du changement dès la mise en place du nouveau système.

Il nous est encore précisé que la déchetterie de Pierre-Longue a obtenu son autorisation de construire, que les quartiers où il n'y a plus de levée par camion donnent entière satisfaction, que les personnes âgées ou vivant avec un handicap peuvent faire appel à allo-tripporteur qui enlève leurs déchets.

La commission prévoit favorablement à l'unanimité le crédit d'investissement de Fr. 498'000.-- pour ces trois éco-points.

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : Ces trois éco-points enterrés ont été présentés en Commission des finances en raison du dépassement budgétaire par rapport aux prévisions.

L'éco-point de l'école en Sauvy n'était pas prévu au budget d'investissement 2018 et coûte Fr. 205'000.--. Le financement sera en majeure partie payé par la contribution aux éco-points de Fr. 780.-- par nouveau logement, qui est demandée aux propriétaires lors de toute nouvelle construction. Une convention a d'ailleurs été signée pour les deux bâtiments qui seront prochainement construits, pour un apport total de Fr. 108'000.--. La commune profite des travaux liés au bassin de rétention pour améliorer la déchetterie actuelle et organiser un éco-point enterré. Cette synergie permet de faire des économies sur les travaux et s'inscrit dans la politique communale de création d'éco-points en amont des futures constructions.

En ce qui concerne les éco-points du quartier des Verjus, le premier éco-point complet sera installé à l'arrière du stade des Fraisiers et vise à enclencher la politique des points de récupération en zone villa, dans un périmètre qui s'y prête particulièrement. Le deuxième éco-point se situe au bout du chemin des Verjus et remplacera les bennes actuelles. Les voisins ont été consultés et sont favorables.

Les trois éco-points représentent un total de Fr. 498'000.-- alors que l'investissement prévu était de Fr. 400'000.--.

Les échanges en commission ont porté sur les échéances de la construction des bâtiments et sur la possibilité d'attendre pour réaliser l'éco-point d'En Sauvy. Selon M. LORENZINI, le début des travaux est prévu en 2019, bien que la situation soit actuellement bloquée en raison de la problématique du tourné sur le chemin des Palettes et du chemin des Rambossons. M. BONFANTI réprecise que la commune profite de l'opportunité de la construction du bassin de rétention pour réaliser parallèlement l'installation de l'éco-point et ainsi éviter de faire deux chantiers sur deux ans, qui plus est, devant une école.

En conclusion, la commission accepte à l'unanimité l'arrêté demandant un crédit d'investissement de Fr. 498'000.-- pour la création de ces trois éco-points enterrés.

Entrée M. HAAS.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la volonté de la Ville de Lancy de poursuivre sa politique de gestion des déchets, améliorant considérablement le tri des déchets communaux ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Vu la nécessité de créer un nouveau point de récupération à l'école en Sauvy et dans le quartier des Verjus ;

Vu les plans localisés de quartier prévoyant une densification importante dans le quartier des Semailles ;

Vu que le financement du point de récupération de l'école en Sauvy devrait être totalement couvert par les participations des propriétaires des PLQ concernés ;

Vu les travaux d'assainissement prévus durant les vacances scolaires de l'été 2018 sur le site de l'école en Sauvy ;

Vu que la Ville de Lancy souhaite équiper le quartier des Verjus d'infrastructures de tri enterrées, améliorant ainsi la qualité du tri à la source et limitant le passage des camions de la voirie dans les chemins ;

Vu le rapport de la Commission du développement durable, séance du 2 mai 2018 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 7 mai 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. *d'accorder au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 498'000.-- destiné à la création de trois éco-points à l'école en Sauvy et dans le quartier des Verjus ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
3. *de financer partiellement ce crédit par une participation des promoteurs des futurs immeubles qui seront construits dans le cadre des différents PLQs du quartier des Semailles ;*
4. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès 2019.*

L'arrêté 138-18.04 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

11) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 7 mai 2018 – Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA

a) Comptes 2017 – Audition de la fiduciaire Berney Associés

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : M. BRON de la Fiduciaire Berney Associés présente le rapport d'audit. Selon l'appréciation de l'organe de révision, les comptes annuels de la ville de Lancy, arrêtés au 31 décembre 2017, sont conformes à la loi suisse et aux dispositions légales

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

cantonales et communales. L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels présentant un excédent de revenus du compte de fonctionnement de Fr. 10'642'052,39.

M. BRON rappelle en outre que dorénavant les nouvelles normes comptables MCH2 sont mises en application. L'audit 2018 sera réalisé conformément au contrôle ordinaire et l'organe de révision devra se prononcer aussi sur l'existence d'un système d'un contrôle interne. Pour le reste, la structure du rapport restera la même.

M. BRON remercie Mme AYMON et M. CHOUET pour leur parfaite collaboration tout au long des travaux et les félicite pour la maîtrise de l'information financière.

b) Examen des comptes 2017 (148-18.05)

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : En introduction, M. LORENZINI donne quelques explications sur les revenus de l'impôt 2017.

Ces revenus comprennent la taxation d'une grosse entreprise pour 2017 et le rattrapage de l'année 2016. Il s'agit d'un estimatif basé sur les acomptes payés par l'entreprise, la taxation définitive n'étant pas encore connue. L'administration fiscale cantonale a rendu la commune attentive au risque lié à l'estimation et elle l'a autorisée à faire une provision pour ce risque, à hauteur de 30%.

Les revenus de l'imposition à la source des personnes physiques, qui avaient chuté en 2016 en raison du phénomène des quasi-résidents, sont revenus à la situation antérieure. Ce phénomène de baisse et de rattrapage a été constaté dans presque toutes les communes.

M. LORENZINI explique également que l'administration travaille à diminuer le grand différentiel constant, dans les comptes de fonctionnement, entre le budget et les comptes, avec, pour 2017, un non dépensé de plus de Fr. 3'000'000.--. Il relève par ailleurs que, globalement, il y a très peu d'écarts significatifs et que les comptes sont bien suivis par le personnel des services.

Les discussions de la commission ont porté sur les écarts entre le budget et la dépense réelle, inférieure de 1,5 à 3 millions selon que l'on tienne compte ou pas des immeubles, et en particulier la rubrique "honoraires et prestations de service" avec un non dépensé de plus d'un million de francs.

M. LORENZINI explique que le différentiel est peut-être dû à la création de pots pour un certain nombre d'éléments répétitifs, pour lesquels des sommes sont inscrites par principe au budget afin d'éviter de se retrouver sans aucun fonds. A la préoccupation du cumul de ces sommes qui constituent les 3 millions mentionnés précédemment, M. LORENZINI indique que les budgets sont faits avec six à huit mois d'avance et qu'il est difficile de projeter les activités sans connaître tous les événements qui peuvent survenir entre-temps. L'exercice consiste donc à être au plus près de ce qui est budgété, tout en tenant compte des éventuels imprévus. Il y a une volonté certaine de ne pas se trouver en dépassement, car chaque dépassement doit être justifié. Aussi, la tendance est de mettre des sommes à disposition pour le budget, constituant de facto un matelas. M. LORENZINI admet que ce point est effectivement l'objet d'un questionnement et qu'il convient d'y travailler. Ce sont des rubriques à Fr. 1000.- qui constituent les 3 millions. Il est important de les identifier et mieux calquer les rubriques avec la situation effective. Le plan comptable MCH2 met en place des rubriques plus générales qui permettront de ventiler a posteriori et d'être plus proche du besoin réel.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

M. LORENZINI indique par ailleurs qu'il n'y a pas de volonté de couper l'entretien des immeubles. Au contraire, le plus gros de l'entretien figure dans le patrimoine financier où l'on constate une augmentation de Fr. 100'000.--. M. BONFANTI ajoute qu'une politique d'achats durables a été mise en place pour les fournitures de bureau avec la suppression des nombreux catalogues de produits au bénéfice d'un site intranet, ce qui peut expliquer un non-dépensé.

Plusieurs postes spécifiques ont également été abordés en commission.

Un non-dépensé de Fr. 20'000.-- pour les chèques économiques en faveur des entreprises s'inscrivant aux espaces de co-working des Voisins. M. LORENZINI explique le manque de succès de cette subvention par les critères restrictifs utilisés : limitation aux personnes indépendantes, excluant les Sàrl, et exigence d'un business plan, ce qui représente un investissement dépassant les Fr. 300.- du chèque.

Une subvention extraordinaire de Fr. 11'574.-- versée à Caddie Service, qui a dû payer la TVA, non prévue au budget. Une aide financière supplémentaire a été demandée et accordée par toutes les communes et par les centres commerciaux participant au projet. Ne s'agissant pas d'un problème de budget déséquilibré, M. BONFANTI précise qu'il n'y aura pas d'ajustement de la subvention.

Un chèque culture de la ville de Genève remis aux Lancéens : dépense de Fr. 190.-- uniquement. Il y a apparemment eu moins de demande que prévu, mais il semble que cela soit fluctuant d'année en année. Par contre, une réflexion est en cours pour mettre en place pour la culture un système similaire à ce qui existe pour le sport, pour favoriser par exemple l'accès à des cours de musique.

Les comptes de l'école du Sapay qui ne correspondent toujours pas au budget. Lors de l'élaboration du budget 2017, tous les éléments n'étaient pas encore disponibles, notamment pas de rétrospective annualisée, pas encore d'engagement de l'administratrice ni de tout le personnel, appel d'offres pour les contrats pas finalisés, pas de logiciel comptable. M. LORENZINI indique que la nouvelle administratrice a été engagée et qu'il y aura un éventuel gain sur les comptes 2018. Il remarque par ailleurs que la situation générale n'est pas encore totalement stabilisée. L'occupation de l'école n'est pas encore de 100%, il y a à ce jour plus de 60% d'élèves de Lancy et quatre classes vont ouvrir cette année pour répondre à l'arrivée des nouveaux habitants lancéens du quartier de la Chapelle. Le déséquilibre dans la répartition entre les deux communes devrait se prolonger pendant encore 2 ou 3 ans.

Concernant les prises de décisions pour l'école du Sapay pouvant avoir un impact financier non négligeable, comme l'élargissement des horaires de la piscine ou la modification des taux d'occupation du personnel, M. RENEVEY explique que la gestion courante est faite par le Bureau du Groupement intercommunal qui se réunit en moyenne une fois par mois. Une commission composée de fonctionnaires traite les thématiques avant de les présenter au Bureau. Les décisions stratégiques, comme le budget et les comptes, appartiennent au Conseil du Groupement, composé des 6 magistrats des deux communes et qui se réunit deux fois par année.

Evolution du nombre de repas des restaurants scolaires sur Lancy entre 2013 et 2017. Il y a une augmentation de 22% pour les enfants, de 31% pour personnel du GIAP et de 43% pour les employés de la commune. M. RENEVEY explique les différences d'évolution par une augmentation du nombre d'enfants et de repas par enfant, une augmentation du nombre de services quotidiens (2 à 3), un agrandissement des restaurants scolaires et enfin la nécessité d'accroître le nombre de personnes qui servent à table. La saturation des restaurants scolaires

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

fait l'objet de sérieuses discussions au sein du conseil administratif pour trouver des solutions pour les années à venir.

La commission a également passé en revue les investissements, notamment les dépassements. Les crédits bouclés n'apparaissent plus dans la planification, dans la mesure où il n'y a pas de dépassement. Si un solde doit être voté, le crédit figure encore dans les documents jusqu'à ce que cela soit bouclé.

Dépassement de Fr. 50'000.-- lié à l'assainissement d'une pollution du terrain de football de Florimont. Des congolomérats de caoutchouc ont pollué les canalisations et ont dû être évacués. Le coût engendré a été assumé en partie par les deux autres terrains et il n'y aura pas d'autres dépassements.

Dépassement de Fr. 189'000.-- pour des travaux d'aménagements extérieurs et de sonorisation de la salle communale du Petit Lancy. Les mentions "non-prévu" inscrites dans le rapport sont expliquées. Des aménagements extérieurs étaient bien prévus, mais pas dans la mesure où ils se sont étendus en réalité et certains suppléments, comme l'installation d'un écran, n'avaient pas été envisagés.

Finalement, est abordée la question de la dette. Les intérêts de la dette à court terme sont de 0%. L'argent est prêté à la commune sans intérêt. La dette à long terme, quant à elle, est à un taux de 0,68%, ce qui est très satisfaisant. A la question de savoir s'il est possible d'avoir des intérêts négatifs, M. LORENZINI répond que cela semble difficilement envisageable en raison des frais administratifs pour lesquels une marge est perçue par la banque.

En conclusion, la Commission des finances accepte à l'unanimité l'arrêté qui approuve les comptes 2017, avec pour les comptes de fonctionnement un excédent de revenus de Fr. 10'642'052,39, pour les comptes d'investissement, un investissement net du patrimoine administratif de Fr. 36'372'308,61 et un investissement net du patrimoine financier de Fr. 3'897'144,55.

Le service financier est félicité pour la qualité des documents qui sont présentés et qui sont toujours plus précis d'année en année.

M. COLLEONI : il y a une année, lors de nos comptes 2016, l'imprévu venait des éléments fiscaux en forte baisse de Fr. 11 millions, composés pour moitié de la baisse de l'imposition à la source et de l'autre à un correctif rétroactif négatif des impôts des personnes morales. A contrario, cette année pour nos comptes 2017, nous nous retrouvons avec un correctif estimé bénéficiaire de Fr. 9.2 millions sur l'impôt des personnes morales et un revenu produit de l'impôt communal de + 14.44 %. A nouveau, nous pouvons voir la difficulté de gérer la fiscalité dans une commune et ce en marge des prévisions de l'administration fiscale cantonale.

Ceci nous amène à un résultat positif de plus de 5.8% sur le bénéfice budgété. Malgré cette satisfaction sur les impôts, nous pouvons également être rassurés de l'effort consenti par les services de l'administration et être reconnaissant de leur gestion judicieuse.

Ces revenus permettent de stabiliser le coût de notre dette avec un taux moyen jamais atteint de 0,64 %. Toutefois, sans oublier que les fonds sollicités sur certains gros investissements peuvent être remboursés sur 10 ou même 40 ans, impactant notre dette à long terme.

A noter une forte reprise des crédits d'investissements votés en 2017 pour plus de Fr. 33 millions, répondant à l'accroissement et aux besoins de nos habitants.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Le groupe Démocrate-Chrétien tient à rendre attentif aux enjeux et incertitudes qui pourraient résulter de la réforme fiscale PF17 ces prochaines années. Rappelant que nous possédons de grosses entreprises implantées sur notre commune, souhaitant une assise fiscale stable pour rester, il restera à adapter et suivre le plan quadriennal qui démontre d'ores et déjà des projections déficitaires pour les résultats nets et un accroissement significatif de la dette de 2019 à 2021.

Nos remerciements à notre magistrat en charge des finances Stéphane LORENZINI, à Mme AYMON, M. CHOUET du service financier pour la précision et la clarté des rapports présentés ainsi qu'à tous les collaborateurs de l'administration communale qui ont su répondre positivement à la demande de maîtrise budgétaire.

Le groupe Démocrate-Chrétien approuvera les comptes 2017.

M. COUTO : le groupe MCG se réjouit de ces résultats comptables très positifs qui présentent un excédent non négligeable de quelques millions de francs, soit un écart très positif par rapport à ce qui était prévu au budget.

Le groupe MCG remercie le Conseiller administratif en charge des finances, M. LORENZINI, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du service financier pour leur excellent travail, et tout particulièrement Mme AYMON et M. CHOUET.

Le rapport présenté est – et c'est déjà une habitude – très bien détaillé et très bien élaboré, ce qui nous permet de faire une étude et une analyse en commission plus facile, rapide et efficace.

Les finances de la Ville de Lancy nous semblent en de bonnes mains, car nous estimons qu'elles sont gérées de manière raisonnable et rigoureuse. A noter que si les recettes ont augmenté considérablement en regard du budget prévu, la hausse s'est passée heureusement de manière plus faible avec les dépenses.

On peut constater que la fluctuation des comptes peut arriver par le positif, mais aussi par le négatif, donc restons attentifs pour l'avenir dans l'élaboration du budget.

Nous invitons le Conseiller administratif, M. LORENZINI, à maintenir la rigueur dans la gestion des finances de notre commune, pour que nous ne soyons pas confrontés à de mauvaises surprises dans le futur.

Le groupe MCG votera cet arrêté.

M. VINCENT : d'abord, laissez-moi prendre la parole en tant que Président de la Commission des finances, qui de plus arrive à la fin de son mandat après trois ans de présidence, pour remercier les commissaires de la Commission des finances pour leur travail sur ces trois dernières années, mais surtout sur ces comptes 2017, ils ont toujours été assidus, ils ont été pertinents dans leurs questions et dans leur travail.

Je voulais remercier aussi M. LORENZINI pour son travail, pour les échanges que nous avons eus, pour toute la rigueur qu'il a mis à gérer les comptes de notre commune ces trois dernières années.

Je voulais également remercier le service financier. Cela fait maintenant 7 ans que je siége dans cette Commission des finances et force est de constater que le rapport financier est donné année après année toujours plus dense, toujours plus épais, mais chaque année il s'est perfectionné, les détails ont été plus pertinents, les informations plus intéressantes, et

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

aujourd'hui, je crois qu'on a atteint le summum en termes de qualité pour un rapport financier, à tel point que la version papier correspondait en termes de pagination à l'IPAD. Là, quand on arrive à cette réussite, je crois qu'il faut le souligner. Je craignais que le challenge qu'ils avaient aboutisse, c'est-à-dire une fois qu'on a réussi une œuvre d'art, il est toujours difficile de faire mieux. Heureusement pour eux et pour nous, l'année prochaine les nouvelles normes comptables vont remettre tout cela à zéro et ils repartiront pour un travail que j' imagine pertinent.

Ceci étant, je reprends ma casquette de PLR pour dire que l'on finit avec un boni, c'est toujours agréable parce qu'il vaut mieux finir avec des résultats positifs que négatifs, si ce n'est que cela risque d'attiser des jalousies ou en tout cas les dents acérées du Canton, nous verrons bien ce qu'il en adviendra.

Et surtout quand on dit Fr. 10 millions de bénéfices, c'est une surprise, surprise veut dire incertitude et vous savez tout comme moi que pour les finances l'incertitude est la pire des ennemis. Il faudra être attentif à l'avenir quand on sait à quel point déjà aujourd'hui sur ces Fr. 10 millions on met des guillemets en disant : attention à l'avenir, mettez déjà 30% de côté parce qu'on est vraiment dans un moment incertain. On avait connu cela lors d'une année précédente où l'on avait des résultats négatifs surprises qui étaient aussi arrivés, malheureusement cela va dans les deux sens.

Je voulais aussi faire part d'un souci : vous l'avez appris, je quitterai ce Conseil municipal le mois prochain, mais ce qui m'inquiète le plus, c'est la dette qui augmente, 60% d'augmentation de la dette ces trois dernières années, c'est considérable ; c'est explicable évidemment par la croissance de la commune, la construction d'écoles et de toutes les infrastructures qui vont en parallèle avec l'augmentation des habitants. L'on sait aussi qu'il y a toujours un delta de temps entre les rentrées fiscales à venir et les dépenses que nous faisons. Aujourd'hui avec un taux d'intérêt à 0,64%, c'est vrai que cela nous fait un peu rigoler, on dit : allons-y empruntons, mais essayons d'emprunter et de gagner de l'argent avec des intérêts négatifs, malheureusement peut-être qu'on a essayé et qu'on n'a pas réussi, mais plus on emprunte, plus on gagne. Il n'en demeure pas moins que la dette va augmenter, et c'est prévisible, ces prochaines années, que les taux d'intérêts vont eux aussi augmenter, cela c'est aussi prévisible, parce que plus bas qu'aujourd'hui, cela me semble un peu compliqué. Donc, à l'avenir plus les intérêts vont augmenter, plus la dette va augmenter, plus la flexibilité ou notre indépendance financière sera mise à mal et cela il faudra y faire attention. Je sais que notre magistrat en charge demande une certaine rigueur à l'administration et qu'il continuera à le faire. De ce côté-là je n'ai aucun souci sur les finances de Lancy à venir.

Le groupe PLR, pour terminer, acceptera ces comptes 2017.

Mme RUERAT : tout d'abord, le groupe socialiste souhaite remercier le Conseil administratif, ainsi que l'ensemble des collaborateurs de la commune, tout particulièrement Mme AYMON et M. CHOJET du service financier, pour leur excellent travail.

Les comptes 2017 ont été revus en commission, cet exercice a montré une gestion saine et rigoureuse avec toutes les informations nécessaires pour les commissaires. Il est à relever que la mise en application des normes MCH2 affectera les comptes 2018.

Nous sommes satisfaits de la maîtrise de l'augmentation de la dette avec un taux moyen à 0.64 %, qui n'a jamais été aussi bas et consolidé par des prêts à long terme.

Nous constatons avec plaisir que l'exercice 2017 se termine sur un important excédent. Certes, cela est dû à des rentrées fiscales des personnes morales plus importantes que prévues, des rattrapages des années précédentes, mais aussi aux Fr. 10,5 millions votés au budget non

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

dépensés, notamment Fr. 2 millions envisagés pour des acquisitions foncières. De plus, ces comptes auraient présenté encore un bénéfice plus important sans un amortissement extraordinaire pour la tranchée couverte T104 pour Fr. 2,5 millions ou l'achat de la parcelle Aubert pour Fr. 7 millions.

Le groupe socialiste souhaite poursuivre une politique active d'acquisition foncière et de développement immobilier, car le patrimoine financier génère des rentrées sûres dans la durée. C'est pourquoi, l'usage du droit de préemption est essentiel pour l'achat de parcelles.

A ce jour, nous ne pouvons pas déterminer de manière précise les incidences et les effets du projet fiscal 2017 pour la commune, ou encore l'impact de la péréquation intercommunale, mais nous serons attentifs à cette réforme fiscale.

Néanmoins, au vu de la situation fiscale, il est nécessaire de développer encore des projets, d'investir, ainsi que de maintenir des prestations sociales pour assurer les meilleures conditions de vie à nos citoyennes et nos citoyens.

M. REOLON : on remercie ceux qui tiennent les comptes mais on oublie de remercier les principaux acteurs de ces chiffres noirs, c'est-à-dire les contribuables. J'aimerais les remercier pour la confiance qu'ils nous font, les entreprises qui continuent de verser leur obole, et les contribuables qui continuent quand même à nous faire confiance. Je les remercie au nom du MCG.

M. MATHIEU : suite aux annonces prudentes et parfois alarmistes entendues lors de l'établissement et le suivi du budget 2017, le résultat bénéficiaire de Fr. 10'642'000.-- des comptes communaux 2017 pourrait apparaître comme miraculeux.

Deux explications sont à retenir.

Premièrement des rentrées fiscales supplémentaires de Fr. 14 millions, Fr. 94 millions au budget et Fr. 108 millions aux comptes.

Le budget est établi grâce aux prévisions fiscales de l'autorité cantonale. Extrêmement prudentes, ces prévisions ont de quoi nous interroger.

Ces prévisions du canton ne sont pas crédibles et doivent être établies selon des critères plus fiables, si nous ne voulons pas que notre budget ressemble à une loterie.

Ce résultat de Fr. 10 millions a une autre cause : un non-dépensé de Fr. 3 millions sur les biens et services.

Ce non-dépensé est difficilement explicable. Le service financier devrait coacher les autres services pour que leurs demandes correspondent mieux à la réalité. Sinon notre budget aura un arrière-goût virtuel.

Car cet automne nous devons voter le budget 2019. Celui-ci aura une autre présentation, le nouveau système comptable MCH2 entrant en vigueur.

Alors, si les prévisions sont aléatoires, les biens et services approximatifs et la présentation ne se prête pas à la comparaison avec les exercices précédents, que fera la Commission des finances ?

Espérons que dans 4 mois des progrès sensibles auront été réalisés dans les domaines précités.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Les verts acceptent les comptes 2017 et remercient tous ceux qui ont participé à leur élaboration.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

Vu les rapports de la commission des finances et du logement, séance du 7 mai 2018,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

- I. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.*
- II. *D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de Fr. 126'908'710.06 aux charges et de Fr. 137'550'762.45 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 10'642'052.39*
- III. *D'approuver le compte d'investissement 2017 du patrimoine administratif pour un montant de Fr. 38'387'579.88 aux dépenses et de Fr. 2'015'271.27 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine administratif s'élevant à Fr. 36'372'308.61*
- IV. *D'approuver le compte d'investissement 2017 du patrimoine financier pour un montant de Fr. 5'008'122.65 aux dépenses et Fr. 1'110'978.10 aux recettes. Les investissements nets du patrimoine financier s'élevant à Fr. 3'897'144.55*
- V. *Les investissements nets totaux s'élèvent ainsi à Fr. 40'269'453.16*
- VI. *D'approuver le financement des investissements nets du patrimoine administratif de Fr. 36'372'308.61 par l'autofinancement à raison de Fr. 30'481'926.80, soit la somme de Fr. 19'839'874.41 représentant les amortissements du patrimoine administratif et du patrimoine financier inscrits au compte de fonctionnement plus l'excédent de revenus de Fr. 10'642'052.39; l'insuffisance de financement du patrimoine administratif s'élève ainsi à Fr. 4'979'403.71, après l'élimination de plusieurs transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif.*
- VII. *D'approuver l'insuffisance de financement des investissements du patrimoine financier qui s'élève à Fr. 4'808'122.65, après l'élimination de plusieurs transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif.*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

- VIII. *L'insuffisance de financement total s'élève donc à Fr. 9'787'526.36 et augmentée des autres positions bilancielle de Fr. 12'212'473.64 représente l'augmentation de la dette communale de Fr. 22'000'000.- au 31 décembre 2017.*
- IX. *D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 10'642'052.39 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.*
- X. *D'approuver le compte de bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de Fr. 505'778'358.33 qui se compose de :*
- *Patrimoine financier (natures 10 à 13) 229'073'930.87*
 - *Patrimoine administratif (natures 14 à 17) 276'704'427.46*

Total de l'actif 505'778'358.33

et au passif un montant de Fr. 505'778'358.33 qui se compose de

- *Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) 9'129'969.48*
- *Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) 172'000'000.00*
- *Engagements envers des entités particulières (nature 23) 164'664.85*
- *Provisions (nature 24) 47'538'643.55*
- *Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) 29'913'099.46*
- *Fortune nette (nature 29) 247'031'980.99*

Total du passif 505'778'358.33

Engagement hors bilan :

- *Cautionnement simple de la commune à la Banque Cantonale de Genève pour le prêt contracté par la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées pour la construction de l'EMS Les Mouilles, soit Fr. 22'000'000.- (engagé à hauteur de CHF 10'000'000.-, correspondant au montant hypothécaire encore ouvert dans leurs livres).*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

- *Garantie de la commune pour les engagements de prévoyance de la Caisse de Prévoyance Interne (CPI) "Ville de Genève et autres communes genevoises", proportionnellement aux engagements de prévoyance dus à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.*
- *La Commune garantit, solidairement avec les communes de Bernex, Confignon et Onex, et au prorata de leur population, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus au personnel assuré actif et pensionné du Groupement intercommunal AFJ-Rhône-Sud, prévus à l'article 5, al. 3, lettres c et d des statuts de la CAP.*
- *La Commune garantit, solidairement avec la commune de Plan-les-Ouates, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus aux assurés actifs et pensionnés du Groupement intercommunal Le Sapay, et les engagements qui les concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de CAP Prévoyance.*
- *La Commune garantit, solidairement avec les communes de la Ville de Genève, d'Onex, Bernex et Confignon, les engagements de prévoyance de la CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises" dus aux assurés actifs et pensionnés de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux, et les engagements qui les concernent prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de CAP Prévoyance.*

L'arrêté 148-18.05 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

M. LORENZINI : au nom du Conseil administratif, ainsi que des collaborateurs de l'administration, un grand merci pour votre soutien et pour la manière aussi dont l'examen de ces comptes a pu avoir lieu en commission. Comme cela a été dit, c'est un gros travail de préparation de documents qui, on l'espère, vous donnent un maximum de réponses. On a pu le voir puisque la commission a pu le faire en une seule soirée, mais il est vrai que cela donne un reflet intéressant, rapide et une bonne compréhension de la complexité de nos comptes.

On prend note également de vos diverses remarques, notamment par rapport à la problématique de l'estimation fiscale. On vous assure, avec la responsable des finances, faire de notre mieux en allant voir régulièrement cette même administration cantonale pour essayer d'anticiper les différentes fluctuations, mais visiblement ce n'est pas chose aisée.

c) Crédits supplémentaires 2017 (149-18.05)

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet : le Président de la commission présente l'arrêté sur les crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2017 par fonction et nature selon le rapport des comptes pour un total de Fr.10'887'032.66.--. Les crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 5'386'663.60 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par Fr. 15'520'421.45 de plus-value enregistrée aux revenus.

M. LORENZINI précise qu'il s'agit d'un vote sur les crédits de fonctionnement, à ne pas confondre avec le bouclage des crédits d'investissement qui, eux, sont présentés une à deux fois par année et qui sont votés crédit par crédit, spécifiquement pour chaque dépassement.

En conclusion, la commission accepte à l'unanimité l'arrêté sur les crédits budgétaires supplémentaires pour un total de Fr. 10'887'032.66.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport des commentaires sur les écarts pour les crédits supplémentaires 2017 intégré au rapport financier 2017,

Vu le rapport de la commission des finances et du logement, séance du 7 mai 2018,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

- I. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires pour le compte de fonctionnement de l'exercice 2017, par fonctions et natures, selon le rapport annexé, pour un total de Fr. 10'887'032.66*
- II. Les crédits supplémentaires sont couverts par Fr. 5'386'663.60 d'économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par Fr. 15'520'421.45 de plus-values enregistrées aux revenus.*

L'arrêté 149-18.05 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

12) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 2 mai 2018 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU

Présentation du projet Genève Montagne

=====

M. MATHIEU présente le sujet : 30 participants, 2 heures de présentation et de débat, 14 pages dactylographiées, cette commission élargie n'est pas simple à résumer. Je vais donc me concentrer sur les points importants.

Le président de Genève Montagne nous présente l'organisation et la gouvernance du projet lancéen :

- Une association faîtière « Genève Montagne », regroupant 15 associations et 6000 membres, fédère tous les projets, particulièrement le projet lancéen.
- Une fondation qui vient d'être créée pilote le projet. Elle développe et exploite les futures infrastructures. Elle est inspirée d'un groupe de travail de personnes ayant initié l'opération.
- Une convention et un droit de superficie doivent être signés entre la fondation et la Ville de Lancy.
- Les recherches de fonds n'ont pas encore débuté.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

De ce fait, le projet à Lancy se déroulera en plusieurs phases. Chaque phase fera l'objet d'un vote de principe du Conseil municipal.

Première phase

Construction de trois blocs d'escalade extérieurs, utilisables sans surveillance et ouverts en permanence. Une petite place de jeu et une terrasse pour le pique-nique sont aussi prévues. Si le financement le permet, aménagement de la grange avec un bloc intérieur. Tout est entièrement financé par Genève Montagne.

Les trois blocs coûtent Fr. 170'000.--, la totalité des aménagements possible Fr. 300'000.--.

L'exploitation et la gestion de cette première phase est de la responsabilité de Genève Montagne. Le parc doit être ouvert en permanence pour promouvoir l'activité et éviter l'élitisme.

La volonté de travailler avec les services et les écoles de la commune est maintes fois répétée.

Outre le respect des normes de construction, les problèmes de sécurité sont à régler dans une convention.

En plus de l'ouverture libre, des formations et des entraînements spécifiques auront lieu. La participation par exemple à passeport vacances est fortement souhaitée.

Ces trois blocs pourraient être opérationnels en automne mais aucun financement n'est assuré à ce jour.

Les phases suivantes

Dans un second temps, installation d'une salle d'escalade et construction d'un centre sportif et culturel et associatif. Objectif : organiser des événements sportifs ou culturels, des conférences et des spectacles. Gérer les différents blocs de grimpe. Le coût global des équipements reste à environ Fr. 25 millions.

Les interrogations de la commission

Genève Montagne peut-il atteindre ce financement ? Même si ce financement n'est pas aisé, Genève Montagne est optimiste :

- Les blocs vont créer de la visibilité et de l'émulation.
- Un vote positif de notre Conseil donnerait caution au projet.
- Les 6000 membres fédérés par Genève Montagne sont également une force.
- L'organisation par étapes permet de mieux contrôler le coût et de s'arrêter là où le Conseil municipal le souhaite.

Plusieurs commissaires soulignent des changements entre le projet de cet automne et la présentation de ce jour.

Actuellement le parc est entretenu par la Ville de Lancy. A ce sujet, il faudra également clarifier le rôle de Genève Montagne dans la convention.

L'autorisation de construire doit être déposée par la Ville de Lancy, et une convention doit préciser la façon de procéder si l'opération est interrompue.

Certains commissaires estiment néanmoins le projet léger. Des promesses de dons écrites seraient bienvenues.

Aucun autre projet n'a été déposé. Le projet Genève Montagne existe et offrira des activités aux nombreux comuniers qui vont s'installer dans le quartier de Surville.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Le magistrat réaffirme que pour la suite de ce projet, chaque étape donnera lieu à un vote de principe.

La commission élargie accepte le vote de principe du projet Genève Montagne par 8 voix pour, 2 voix contre, et 5 abstentions.

M. HAAS : concernant Genève Montagne, je ne vais pas cacher mon enthousiasme. L'excellent rapport de M. MATHIEU apporte toute une série d'éléments que je ne vais pas rappeler.

J'aimerais toutefois redire que, pour moi, c'est un projet qui est plus qu'enthousiasmant. Je rappelle que l'emplacement et ce parc, pour la Ville de Lancy, sont des lieux non seulement emblématiques, mais vraiment phare. D'y faire dérouler une activité de ce type qui, en plus, à terme, permettra à nos services sociaux, culturels et sportifs de travailler en étroite collaboration avec Genève Montagne pour développer toutes sortes d'activités et, encore une fois, je précise qu'il n'y a pas d'élitisme dans ce type d'activités, preuve à l'appui, on ira faire des exercices ensemble, toute génération, s'il le faut.

Et quand on est dans un endroit aussi splendide ou, en plus, parce que je sais que certains ont évoqué des velléités d'autres projets, c'est quand même un projet qui par définition respecte l'environnement et le lieu, et pour la Ville de Lancy, c'est un projet phare et vous aurez compris que le groupe PDC continue de le soutenir à fond. A l'instar de ce que j'ai promis de faire avec les voies de chemins de fer si la gare Lancy-Pont-Rouge perd son nom, j'irai un jour m'installer avec une tyrolienne dans le parc s'il faut se battre de manière visible.

M. MAUGUÉ : la position et la réserve de notre groupe sont connues et demeurent. Ce qu'on a évoqué en commission n'a été que partiellement rapporté, donc je vais peut-être le répéter ici plus clairement.

On a eu un projet initial à Fr. 25 millions, il n'était pas question de phasage. On avait un rendement assuré pour la commune d'environ Fr. 200'000.— avec ce projet de Fr. 25 millions et c'est un peu sur cette base et notamment dans ce climat qu'on a acheté cette parcelle Aubert.

Aujourd'hui, on vient nous présenter une année plus tard un projet à Fr. 170'000.— et toujours pas le moindre centime de financement.

Alors, on a des doutes sur le sérieux de ce projet, parce qu'on avait voté un arrêté dans lequel on avait expressément mis de côté Genève Montagne et fait figurer que tout projet devait être présenté en plénière, pour que l'on en discute ici. S'il n'y a pas de financement, je ne vois pas de projet.

J'ai un second problème : c'est sur cette base que l'on va déposer une APA. Une APA est valable pendant 2 ans, cela peut être reconduit pendant 2 ans, la crainte de notre groupe c'est que l'on bloque tout projet sur cette parcelle et que pendant ce temps la commune doit entretenir cette parcelle.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

A partir de là, je me demande s'il n'est pas plus sage de faire un appel à projets ouvert où chacun – c'est très bien Genève Montagne en soi, je passe pour le pourfendeur de Genève Montagne dans cet hémicycle, je n'ai rien contre Genève Montagne, je n'ai rien contre la montagne, j'ai simplement envie que l'on nous présente des projets ficelés avec un financement, c'est cela qui m'importe. Genève Montagne est un projet qui sur le papier présente un intérêt tout à fait conséquent que l'on peut apprécier, mais il y a peut-être d'autres projets.

C'est pour cela que nous proposons qu'il y ait un appel à projets et que, ma foi, Genève Montagne puisse présenter un projet tout comme d'autres dans le canton présentent des projets avec des choses qui peuvent être intéressantes pour nos concitoyens.

M. HAAS : je n'ai peut-être pas été assez dans le détail, comme l'a fait M. MAUGUÉ sur le financement, mais je rappelle que dans cette commission, même si on n'a pas pu toucher du concret au niveau du chèque, la première étape au niveau de la prise de risque, c'est deux blocs qui, dans le pire des cas, peuvent être démontés. Je vais être très factuel, en l'état ce financement, je suis persuadé que dans un délai très court on pourra l'évoquer de manière formelle.

Deuxièmement, je rappelle aussi – si on doit avoir un souci d'ordre financier – c'est que tant qu'il n'y a rien qui se fait sur cette parcelle, cela a été dit en commission plénière par le service des travaux, les bâtiments se détériorent, il faut entretenir le parc ; il y a aussi des coûts qui sont à la charge de la ville de Lancy et si on attend trop pour prendre une décision, pour moi c'est contre-productif.

M. VINCENT : pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, je crois qu'il y a eu une pesée d'intérêt qui a été faite lors des commissions. Encore une fois, je pense que tous les commissaires ont été déçus par le fait qu'ils s'attendaient à voir arriver un projet avec Fr. 25 millions à la clé. C'est vrai qu'aujourd'hui, même à Genève, Fr. 25 millions, on ne les trouve pas en quelques mois, je crois que cela ne remet pas en question le projet lui-même, mais aujourd'hui le risque global que nous avons, c'est effectivement deux blocs pour grimper qui font trois mètres de haut, si on devait les enlever je pense que nos finances pourraient les assumer. Quant aux 2 ans éventuels, c'est vrai que cela peut être une contrainte, mais n'importe quel projet, quoi qu'il en soit et qui devrait suivre celui-ci, s'il ne devait pas se faire, ceci ne remettrait pas en péril n'importe quelle autre bonne idée qui pourrait suivre celle-ci si celle-ci devenait vraiment irréalisable.

En termes de coûts, entretenir un parc, on a des jardiniers et un savoir-faire par rapport à cela, ce n'est pas quelque chose qui nous paraît insurmontable. Par contre, si ce projet, ce que je souhaite vivement, arrive à son terme, on aura un outil qui sera extraordinaire et magnifique dans notre commune, à côté de la gare. Le projet lui-même, et je pense que les Socialistes seront d'accord avec cela, c'est que si aujourd'hui on avait Fr. 25 millions et que le projet pouvait se mettre en marche tout de suite, tout le monde serait très content et d'accord d'aller de l'avant.

Ayons un peu de patience, pour un projet de Fr. 25 millions, tel que celui-ci, je crois qu'on peut avoir cette patience.

M. MAUGUÉ : effectivement, si Genève Montagne venait avec un financement de Fr. 25 millions et même un financement moindre, mais avec quelque chose de financer, on aurait peut-être une autre position et on apprécierait les choses autrement. Mais ce n'est pas le cas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Par rapport aux coûts d'entretien, c'est justement cela ma crainte, parce que les trois blocs ne rapportent rien à la commune. S'ils se font, tant mieux, ce serait déjà quelque chose pour les écoles, mais il ne faut pas nous dire que si on ne fait rien, cela va nous coûter plus cher, parce qu'ici si on fait ces trois blocs, cela nous coûtera la même chose, l'entretien du parc on devra toujours l'assurer et ce n'est pas Genève Montagne qui assumera un rendement sur un droit de superficie, comme il était prévu initialement.

Notre crainte, c'est que par le dépôt de cette APA, on met le pied dans la porte et on n'a toujours pas le moindre sou avec un projet. Je pense qu'un appel à projets, encore une fois, serait quelque chose d'intéressant parce qu'il y a peut-être d'autres personnes, d'autres associations ou organisations qui peuvent nous présenter autre chose et financé cette fois-ci.

M. FONTAINE : pour notre groupe, je vous rappellerai qu'on était les seuls à être contre l'achat de cette villa et ses futurs projets, donc on est assez dubitatif quant aux coûts. Néanmoins, on a été heureux de voir Genève Montagne arriver, un peu tardivement, avec peu de projets, comme l'a dit M. MAUGUÉ, laissons-leur quelques mois pour construire ce bloc et pour avancer. On pourra toujours revenir sur notre décision un peu plus tard s'ils n'arrivaient pas à aller de l'avant.

Donc, on va soutenir ce projet, en remerciement aux Amis montagnards.

M. VINCENT : Madame la Présidente, pourriez-vous préciser, peut-être que ce n'est pas clair pour tout le monde, sur quoi on va voter précisément ?

Mme VERGAIN : on va voter sur le vote de principe qui a été fait en commission.

M. VINCENT : qui engage à quoi ?

M. BONFANTI : à construire les trois blocs qui permettraient à Genève Montagne ou à la Ville de Lancy de déposer une APA. Concernant l'APA, il y a deux éléments, les trois blocs et la rénovation de la grange qui est à côté. De toute façon, si on doit aller de l'avant par la suite, après les trois blocs, comme je l'ai dit, on reviendra vers vous et présentera la suite pour que vous puissiez de nouveau vous déterminer.

Là, il s'agit de l'APA, la grange et l'installation des trois blocs dans quelques mois.

Mme DEGLI AGOSTI : est-ce que la grange sera restaurée selon les principes de restauration ? Comment cela va-t-il se passer ?

M. LORENZINI : la grange n'est pas inscrite à l'inventaire, mais de toute façon le projet que j'ai vu était une intervention relativement légère, mais ce sera de toute façon soumis à autorisation de construire. Le service des monuments et sites pourrait s'y intéresser dans le cadre d'une autorisation de construire, parce que ce bâtiment ou l'ensemble du site est intéressant. La commune devra signer l'autorisation, comme l'APA pour les blocs, donc on aura un regard sur ce qui sera formellement déposé.

M. MATHIEU : la grange reste propriété de la Ville de Lancy, mais si on respecte ce qui a été dit par le président de Genève Montagne, la grange sera utilisée pour y mettre un bloc intérieur.

M. DEROBERT : je n'ai pas très bien compris sur quoi on va voter. Dans le principe, on ne vote pas financièrement, ce qui devrait avoir un accord du Conseil municipal ; on vote une servitude ? parce que dans ce cas on devrait avoir l'accord du Conseil municipal. Je ne sais pas très bien quel est le texte, c'est ce qui a été dit durant la commission, je ne suis ni pour ni

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

contre, mais je ne sais pas très bien où l'on va et avec quoi. Et je ne m'aimerais pas qu'on nous dise : c'était à peu près dans le texte, cela vous a à peu près été dit plus tard. Je suis désolé d'être un peu formaliste, mais là je nage dans un grand océan où je ne vois aucune côte et rien de précis.

M. BONFANTI : je veux bien me répéter, c'est un vote de principe pour le dépôt d'une APA.

M. LORENZINI : cela fait suite au vote du Conseil municipal qui avait dit que pour tout projet qui serait développé à cet endroit, vous seriez consultés. Donc, vous êtes consultés et vous donnez un vote de principe, si vous dites non, cela s'arrête là.

M. DEROBERT : que l'on dépose une APA, dans ce cas, on la dépose pour nous, sur un objet qui nous appartient et dont on a l'usage. Si on la dépose pour quelqu'un d'autre, une association, une fondation en l'occurrence qui serait propriétaire du lieu, j'ai un peu un flou sur quoi on s'engage. Est-ce que finalement la Fondation de la montagne fait partie intégrante de la Ville de Lancy ou est-ce que c'est deux organismes bien différents ? Très formellement, j'ai de la peine à comprendre comment on va déposer une APA pour quelque chose sur laquelle on ne met pas de sous, sur laquelle on n'a pas d'accord de principe réel, à savoir une servitude, un droit d'usage, on a rien voté de très concret.

Je suis un peu flou, mais je suis tellement dans le vague que j'ai de la peine à être précis.

M. SIDLER : par rapport à cette question, la dernière fois le Conseil administratif est venu avec une proposition. On ne l'a pas votée formellement, mais une proposition, selon l'article 39 de notre règlement, c'est un vote de principe qui est demandé. Ce n'est pas une délibération, ce que l'on a l'habitude de traiter, parce que jusqu'à présent il n'y a jamais eu de proposition du Conseil administratif, mais il est souhaitable que l'on soit consulté sur des votes de principe.

Je vais probablement le répéter, mais ce qui nous a été dit en commission, c'est qu'à ce stade l'APA pourrait tout à fait être signée par la commune et on s'engage simplement à mettre à disposition un terrain qui nous appartient avec des structures amovibles, on ne s'engage pas plus loin à ce stade, en tout cas je l'espère pour ma part.

M. LORENZINI : si vous acceptez le principe que Genève Montagne dépose une APA, que la Ville de Lancy va signer, parce que c'est une APA qui est déposée sur une parcelle dont la commune est propriétaire. C'est ce qui a été convenu et discuté, il faut maintenant que cela avance dans le projet avant que l'on mette en place formellement un droit de superficie avec des conditions. Mais pour cette première étape qui consiste à poser ces trois blocs, on ne peut pas aller de l'avant plus loin et il n'y a pas une volonté d'aller de l'avant plus loin pour éviter les craintes évoquées par M. MAUGUÉ du pied dans la porte. Notre idée est que si l'on s'engage sur un DDP, c'est pour un projet qui est concret, financé, ficelé. A ce stade, c'est un premier pas qu'ils font, mais comme ce n'est pas finalisé, on ne peut pas aller faire un acte notarié pour mettre en place un DDP, par exemple.

M. FLURY : un éclaircissement, c'est donc une APA déposée par Genève Montagne, signée par la commune de Lancy pour la pose de trois blocs d'escalade posés à charge de Genève Montagne, sans aucune implication financière de la commune.

Mme VERGAIN : s'il n'y a plus de remarques, nous allons voter au vote de principe.

Vote accepté par 23 oui, 0 non, 9 abstentions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018**13) COMMISSION SOCIALE – Séance du 10 avril 2018 –
Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI**

a) Déménagement de l'EVE Clair-Matin
=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : La crèche de 120 places est actuellement une des plus grandes de Genève. Depuis 2003, des crédits d'agrandissement et aménagements ont été votés. En 2017, le Conseil municipal débat d'une nouvelle augmentation de la surface de la crèche pour aménager une cuisine, sachant que le bail court jusqu'en 2021. Mais dernièrement le Conseiller administratif, Frédéric RENEVEY, apprend que le propriétaire aimerait disposer des locaux et propose une rocade avec des locaux situés derrière le même bâtiment, au rez et au 1^{er} étage, avec en plus un jardin et un parking dépose-minute. Un partenariat avec une entreprise voisine remplacerait les transports journaliers actuels des repas.

Les directrices ont donc 2 ans pour se préparer à aménager les locaux vides et prévoir le mobilier, dont elles reprendront une partie de l'ancien.

Côté financement, la commune investirait dans le nouveau projet le montant qu'elle avait prévu, moins une partie qui a déjà été utilisée et qui est dès lors perdue. La totalité des sommes supplémentaires nécessaires sera investie par le propriétaire, soit un peu plus de 2 millions pour aménager les locaux du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage selon un projet réalisé par les mêmes architectes qui ont réalisé l'EVE actuelle. Un bail de 20 ans serait bienvenu.

Le loyer devrait être un peu augmenté étant donné que les locaux seront remis à neuf.

Bien que tout semble sur les bons rails, les directrices parlent du manque d'information et de précisions sur l'avenir, mais elles vont s'atteler à travailler sur ces projets.

b) Présentation de la Maison de quartier du Plateau
=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : La fréquentation de la nouvelle Maison de quartier du Plateau n'est pas à démontrer, la population de tous âges participe volontiers aux manifestations et amène ses enfants. Les plus jeunes sont nombreux et il faut être attentif à attirer aussi les ados. Côté financier, tout va bien et avec la nouvelle animatrice socio-culturelle, l'équipe va pouvoir être optimale.

La discussion s'ouvre sur le Centre d'accueil du chemin du Bac et les migrants. M. FAVRE explique que l'équipe de la Maison de quartier du Plateau avait un projet d'intégration appelé « Vivre en français ». Des cours de théâtre devraient être mis en place pour les migrants.

M. KUNZI, le nouveau responsable du service des affaires sociales, mentionne que le PIC (Plan d'insertion Communal), vise des cours de langue ou de discussion en partenariat avec l'UOG dans le but d'intégrer les personnes migrantes du nouveau centre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

c) Rapport de Mme Martine DEGLI AGOSTI, représentante du Conseil municipal à la Maison de quartier du Plateau

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : Le précédent rapport a été présenté le 4 octobre 2016 par Laure GRIVET que j'ai remplacée dès le 30 mars 2017. Participer au comité n'a pas été possible dès le début, mais il a été décidé que je recevrai les rapports.

L'année 2017 a été éprouvante pour le personnel de la MQP, qui devait continuer l'accueil et programmer le déménagement, même s'il s'agissait de se déplacer de quelques centaines de mètres, l'inauguration eut lieu et la réouverture d'accueil aux enfants le 3 octobre alors que l'installation était tout juste faite et les abords non encore terminés. Étant passée au hasard, j'ai pu constater que le travail continuait avec les enfants même au milieu des cartons!!! et dans un endroit fantastique : grande cuisine, salle de musique, de bricolage, de détente, grands espaces d'accueil, le tout en couleurs diverses sur trois étages et espaces extérieurs non négligeables.

Mission globale et objectifs: Mot d'ordre de la FAS'e : «Poursuivre les activités existantes et les adapter en fonction de la demande». Effectivement, il y a eu une grande affluence et de nombreuses inscriptions aux activités dès l'ouverture. Toutefois, afin de s'aligner sur les besoins du quartier, respecter le financement et le contrat signé avec la commune, la priorité est donnée aux Lancéens.

Activités, événements: Bricolages, réparations vélos-meubles, musique, cours divers, salles pour associations, réunions pour jeunes mères, mamans de jour, etc. Sorties de vacances, camp de neige luge, nage, vélo, danse, projections de films. Des activités intergénérationnelles, familiales, de quartiers, de voisinages, rassemblant les cultures.

Accueil enfants : le mercredi sur inscription chaque lundi.

Accueil ados: Dans un premier temps, l'affluence considérable de jeunes enfants a affaibli l'accueil des ados, mais cette situation est connue et en passe d'être maîtrisée par les animateurs qui mettent en place un accueil pour les plus grands.

Le personnel: Pendant 2017 et au début 2018, l'équipe s'adapte aux diverses situations (comme les maladies, accidents, engagements temporaires), chacun essaie d'être polyvalent pour pallier tous les besoins. En avril 2018, un nouveau poste 75 % est ouvert avec l'engagement d'une nouvelle animatrice socio-culturelle (ASE)

Comité :

Le comité a été créé en 2011. Daniel FAVRE, son président, le réunit une fois par mois. Le comité est organisé en commissions, un peu comme le Conseil municipal. Le Projet institutionnel du comité préconise et désire un lieu de rencontre ouvert à tous les publics avec accent sur les jeunes et ados en vue d'une implantation de la mixité urbaine et sociale dans le quartier.

On ne peut que féliciter le comité et l'équipe pour leur travail extraordinaire !

d) Divers

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet :

- Retour sur un refus de demande de stage de 40 semaines estimé trop long par le Conseil administratif.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

- Un commissaire demande combien de nouvelles crèches sont prévues. Il y aura celle du chemin du Bac-Maisonnettes, une autre encore en face de l'école En Sauvy et encore une crèche de 50 places dans le bâtiment en construction intergénérationnel de l'Adret.
- Demande d'un tableau récapitulatif donnant une vision transversale des maisons de quartier et terrains d'aventure avec l'accord de la FASE, et comprenant le nombre d'enfants, d'accueils, de places disponibles et d'activités. Frédéric RENEVEY rend attentif au danger d'interprétation expresse de ces tableaux.

**14) COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 23 avril 2018 –
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Présentation du projet de transformation de la villa Bernasconi**
=====

M. HAAS, en l'absence de Mme GACHET CREFFIELD, présente le sujet : Le projet repose sur deux axes, à savoir la réfection du parc et des aménagements extérieurs, ainsi que la rénovation de la Villa Bernasconi.

Mme MICHAILLAT présente le projet relatif aux aménagements extérieurs qui comprend la réfection de l'accès principal, de la terrasse, ainsi que les murs entourant le parc et les barrières qui sont en très mauvais état. Il sera proposé un système de haie avec des percées visuelles ponctuelles, le but étant d'offrir quelques fenêtres sur la villa.

Le projet a déjà été présenté à plusieurs reprises au service des monuments et sites et quelques questionnements doivent encore trouver réponse.

Il est également prévu d'amener eau et électricité sur le bas du parc pour la manifestation Mai au Parc. Le projet prévoit d'installer quelques bancs.

Une option est proposée quant à la création d'une passerelle qui serait accessible sur le côté de la Dépendance avec l'idée de profiter du verger qui se développe en contre-bas et d'avoir une avancée au niveau de la couronne des arbres.

Concernant cette passerelle, certains commissaires s'interrogent sur la pertinence d'une telle installation dans ce lieu surtout en regard des nuisances que cela pourrait engendrer.

Divers travaux sont prévus dans la villa, à savoir : fermeture de la terrasse à l'aide de grandes baies vitrées, maintien de l'accès au perron central et création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite. Il est prévu d'installer un ascenseur proche de l'entrée.

Des travaux sont ensuite prévus aux 1^{er} et 2^{ème} étages afin d'aménager différemment les lieux d'exposition. Il est aussi envisagé des travaux dans les combles afin de créer des volumes supplémentaires. Toutefois, le service des monuments et site est assez frileux pour ce type de travaux. Il est par contre prévu des travaux assez importants au sous-sol afin d'aménager des salles d'exposition, et de réaménager une zone de stockage digne de ce nom.

Concernant les murs de soutènement qui sont en très mauvais état, il est proposé d'agrandir le sous-sol jusqu'à ce mur et d'en ouvrir une partie. Le mur en pierre serait ainsi reconstitué et deux grandes baies vitrées seraient placées dans l'angle. Le talus serait dégagé jusqu'au bout de cette nouvelle salle. Les coûts estimés pour la réalisation de ce nouvel espace en sous-sol s'élèvent à environ Fr. 500'000.--.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Un vote de principe est lancé afin de donner une orientation au travail des mandataires.

Par 13 non, 8 abstentions, la passerelle-promontoire est refusée.

Par 20 voix pour, 1 abstention, l'extension en sous-sol est acceptée.

b) Plan directeur communal – Présentation de la fiche « culture »

=====

M. HAAS, en l'absence de Mme GACHET CREFFIELD, présente le sujet : Le service culturel a élaboré une fiche qui traite trois points : tout d'abord il y a le bilan depuis le dernier plan directeur communal, puis le diagnostic et les enjeux par rapport à la culture et finalement la stratégie que l'on peut déployer en matière culturelle dans le cadre de la durabilité de la ville de Lancy avec des objectifs, des mesures engagées ou à prendre ainsi que les partenaires concernés.

En termes de bilan, il est relevé que le réseau des lieux s'est développé de manière homogène sur le territoire lancéen. Les réalisations majeures comprennent trois lieux importants, à savoir la rénovation de la salle communale du Petit Lancy, la rénovation de la Dépendance ainsi que la construction de l'Espace Palettes.

En matière de prestations, il y a eu la création de festivals avec Lancy Tennessee et Lancy en lumières. L'offre a été élargie pour le jeune public avec plus de festivals de théâtre et d'ateliers. Divers concours ont été organisés par le Fonds d'art visuel, ce qui donne une forte implication de la commune en matière d'art sur le domaine public.

Par rapport à la stratégie, il est important d'intégrer les problématiques culturelles dans la réflexion autour des projets d'aménagement du territoire afin de maintenir et étoffer l'offre pour la population. Il est aussi prévu de développer les infrastructures existantes et de proximité et de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Trois objectifs ont été mis en avant dans ce PDCOM : la création d'une bibliothèque multimédia en partenariat avec Plan-les-Ouates et d'autres communes, le développement du quartier de Surville et de l'Espace Gaimont qui devra être repensé et finalement la réflexion sur la vie nocturne à Lancy avec notamment le Camembert et le secteur de Praille-Ouest.

Une carte identifie tous les lieux dits culturels. Le président demande s'il est possible de disposer d'une carte avec les nouveaux lieux prévus afin d'avoir une carte prospective, cela permettrait d'identifier d'autres potentiels territoriaux pouvant accueillir des équipements.

Concernant les subventions, une enveloppe de Fr. 25'000.— est prévue, ce qui devrait permettre la réalisation d'une bonne partie des projets.

c) Divers

=====

M. HAAS, en l'absence de Mme GACHET CREFFIELD, présente le sujet : Un commissaire demande s'il est possible d'organiser un marché de Noël au Petit Lancy. M. LORENZINI explique qu'il avait réfléchi à un lieu, qui finalement n'a pas pu être retenu. Pour décembre 2018, le marché sera installé à l'Espace Palettes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018**15) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 24 avril 2018 –
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD****a) Présentation de la compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy (CP 35)**
=====

Mme ROSSELET présente le sujet : M. REVILLOD, capitaine de la Compagnie 35, accueille les commissaires dans le bureau de l'Etat-major. Tous les trois mois, une séance avec les sous-officiers y est organisée. L'effectif est composé de 50 personnes, 47 hommes et 3 femmes.

La compagnie est composée de 6 groupes de piquet. Chaque sapeur est de piquet toutes les 6 semaines, de 19h00 à 6h00 du matin, week-end et jours fériés compris. Les membres de l'Etat-major sont de piquet toutes les 8 semaines. Chaque groupe comprend un chef d'intervention, qui est un officier ou un sergent supérieur. Il y a également un sous-officier et 7 sapeurs. Dans ces groupes, certaines personnes sont spécialistes antichute, protection respiratoire et ont le permis de conduire pour les véhicules lourds.

M. REVILLOD explique que, si une intervention prend de l'ampleur, des sections ou groupes supplémentaires sont mobilisés. Il est également possible de faire intervenir d'autres communes.

8 exercices sont organisés chaque année pour les porteurs d'appareils respiratoires. Les chauffeurs ont un nombre d'heures de conduite minimum qu'ils doivent réaliser. Il existe également des cours de cadre, des cours BLS, des cours de conduite, des cours techniques, des cours antichute et des cours de tronçonnage, M. REVILLOD évoque ensuite les tâches effectuées par la compagnie comme les gardes de préservation par exemple.

Pour finir M. REVILLOD passe en revue le parc de véhicules. La voiture de piquet, le véhicule tonne-pompe, le Titeuf, Le François dont le parrain est notre ancien conseiller administratif, François LANCE.

b) Présentation des festivités du 150^e anniversaire des sapeurs-pompiers de Lancy
=====

Mme ROSSELET présente le sujet : M. REVILLOD informe que l'année 2018 marque le 150^e anniversaire du corps des sapeurs-pompiers de Lancy. Une fête est organisée pour célébrer cette date historique. Elle se déroulera le 23 juin 2018, à la Maison de la sécurité. La manifestation commencera à 10h00. La partie officielle débutera à 11h00. Les démonstrations s'étendront jusqu'à 15h00. Mme la Présidente de la commission demande que tout le Conseil municipal vienne y faire une visite.

c) Protection civile – Présentation du domaine « Appui »
=====

Mme ROSSELET présente le sujet : La protection civile intervient pour les grosses catastrophes. Elle intervient également pour appuyer les services cantonaux et communaux, pour rechercher des personnes qui ont été ensevelies ou pour déblayer. La protection civile cantonale engage les communes pour intervenir dans tous les cas de catastrophes naturelles en Suisse.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Tous les collaborateurs du service « Appui » sont formés au maniement d'engins lourds. Les collaborateurs sont également formés à l'hélicoptère de masse. La protection civile est aussi mobilisée dans le cadre d'interventions pour la collectivité. La mission du domaine de l'« Appui » est également d'aider la police à bloquer les secteurs touchés par de gros sinistres.

Enfin, la protection civile entre en discussion avec chaque partenaire lors de grandes catastrophes.

d) Point de situation sur les marchés communaux et perspectives

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : Les communiens se rendent essentiellement dans les grandes surfaces et, pour maintenir des marchés, des aspects prospectifs doivent être mis en œuvre. Il faut trouver des commerçants, des sites et des synergies. Le Conseiller administratif explique qu'une petite place se situant à l'arrière de l'Espace Palettes a été aménagée pour d'éventuels marchés. La problématique actuelle est de trouver des stands et des personnes qui utilisent les places mises à disposition.

Au niveau des problématiques rencontrées, M. GAY explique que la place des Ormeaux a plusieurs niveaux. Il faut l'aménager en conséquence, ce qui n'est pas toujours facile. Concernant la place du Premier-Août, un arrangement a été trouvé avec le service de l'environnement pour garnir et fleurir la place. La baisse de la clientèle est toutefois considérable.

Perspectives envisageables : réduire les tarifs, qui ne sont déjà pas très élevés. Fr. 30.- le m2. Un marchand paie donc environ Fr. 180.- par année. Cependant, les ventes sont faibles et beaucoup se demandent s'ils resteront à Lancy.

e) Divers

=====

Mme ROSSELET présente le sujet :

Groupement intercommunal pour le SIS

Le Conseiller administratif explique que la réflexion concernant le groupement intercommunal pour le SIS continue. La création du groupement permettrait de mutualiser le SIS, qui ne serait plus de la compétence de la Ville de Genève. Cela coûtera plus cher mais la commune sera réellement partie prenante.

Zone bleue près de l'école de Florimont

Un commissaire a constaté qu'un passage-piéton, près de l'école du Petit-Lancy menant dans l'herbe, a été effacé. Il estime qu'il faudrait procéder pareil pour une place de parking en zone bleue, situé près de Florimont, qui avait été supprimée. Cette place réapparaît et les voitures s'y parquent à nouveau. Il serait donc opportun de gratter les lignes.

AFSD

Un commissaire a été approché par le responsable de l'association. Un dossier informatique lui a été transmis. Le Conseiller administratif estime qu'il existe déjà pléthore de clubs d'arts martiaux à Lancy. Certains sont spécialisés dans la self-défense.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018**Barrière endommagée à l'arrêt de bus Lancy Pont-Rouge**

Un commissaire a remarqué qu'une barrière est endommagée à l'arrêt de bus Lancy Pont-Rouge. M. GAY explique qu'un accident de la circulation a provoqué ce dommage. Le remplacement sera réalisé prochainement.

Montant des amendes d'ordre apposées en 2017

Les recettes se montent à Fr. 909'220.--.

Passage-piéton au chemin des Esserts

Un commissaire a remarqué qu'un coussin berlinois ralentissait la circulation au chemin des Esserts. Il n'y a cependant aucun passage-piéton qui permet d'accéder à l'école. Vu le besoin, la DGT pourrait autoriser un passage-piéton.

Le Conseiller administratif rétorque qu'un refuge est situé sur le coussin. C'est un passage piéton, même s'il n'y a pas de marquage.

**16) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 30 avril 2018 –
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**

Divers

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : M. COUTO revient sur une question qu'il a posée lors du Conseil municipal à propos de la rue du Bachet. Il souhaite savoir si les travaux d'abaissement des trottoirs sont prévus et si la problématique du trafic est à l'étude.

M. LORENZINI répond que l'abaissement du trottoir sera fait sous quelques semaines - il s'agit d'un oubli. Pour le reste, le tronçon en question fait 200 mètres. Il y a des mesures de modération de la vitesse au milieu du tronçon ainsi que des ralentisseurs au carrefour. Dans cette configuration, M. LORENZINI voit mal que des problèmes de vitesse excessive se posent.

Toutes les mesures usuelles ont déjà été prises. Concernant le bruit, il ne s'agit pas d'un axe pour lequel il faudrait prendre des mesures OPB. Dès lors, la Commune ne voit pas la nécessité d'investir dans du phono-absorbant, dont l'impact est du reste très faible lorsque la circulation ne dépasse pas les 30 ou 35 km/h.

**17) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 7 mai 2018 –
Rapporteur : Mme Olga VILLARRUBIA**

Divers

=====

Mme VILLARRUBIA présente le sujet :

Bruit routier

M. LORENZINI indique que plusieurs dossiers concernant des projets visant à diminuer les nuisances liées au bruit routier ont été acceptés par le Canton et qu'ils vont être soumis à Berne pour que la Confédération procède à un remboursement. Le remboursement s'élève à près d'un million.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Remerciements du Président

Le Président de la Commission des finances, qui quitte son poste, remercie M. LORENZINI pour l'excellente collaboration qu'ils ont pu avoir durant ces trois années et lui fait part du plaisir qu'il a eu à travailler avec lui. Il remercie également le service financier pour son travail ainsi que tous les membres de la commission.

18) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. REOLON : j'ai été hier à la Commission de l'aménagement et j'ai été fort surpris de savoir qu'ici à Lancy on était très bien desservi, et où je suis encore plus surpris, c'est de voir le préau de l'école en Sauvy plein de voitures, alors qu'on a des trams qui arrivent à proximité, les cases bleues étaient presque vides, le parking au chemin des Fraisiers était vide, le parking juste en face était vide. Je ne comprends pas pour quelle raison on autorise encore le stationnement des voitures dans le parking de l'école en Sauvy. Une fois il y a une manifestation de ping-pong, une autre fois, autre chose. J'ai été voir l'état de ce parking sauvage, c'est un terrain de jeux pour les enfants, il y a des traces d'huile, il y a des hydrocarbures par terre. La police municipale avait été avertie par quelqu'un qui après m'a téléphoné, rien n'a été fait, les voitures ont continué à stationner le jour d'après également. J'ai ici des images que je me permettrai de vous faire voir lors de la prochaine séance, mais je trouve cela un peu poussé.

M. AESCHBACHER : j'aimerais tout d'abord remercier le service de l'environnement qui a mis du mobilier urbain sur la place du 1^{er}-Août avec des fleurs fournies par les jardiniers GRTA. Je trouve cela très sympathique et c'est une place qui est particulièrement conviviale.

J'ai une question : est-il envisageable ou envisagé d'interdire totalement la circulation, parce que lorsque les bornes sont baissées, vous avez des voitures qui rentrent sur la place, des taxis, des personnes qui vont à la banque et rentrent dans la place en voiture.

La deuxième question : on a toujours la problématique des cyclistes qui, malgré le fait qu'il est indiqué qu'ici les piétons ont la priorité, roulent malheureusement comme des fusées sur cette place du 1^{er}-Août. Je peux comprendre que la piste cyclable de l'avenue du Curé-Baud, qui s'arrête pour un bout devant le cimetière pour reprendre plus loin, il y aurait peut-être quelque chose à faire parce que c'est un peu une aberration au niveau piste cyclable, et peut-être mieux indiquer le cheminement par le chemin des Semailles qui devrait être le chemin idéal pour traverser ensuite l'avenue des Communes-Réunies. Pour ne rien vous cacher, lorsque j'attends le tram le matin, vous avez régulièrement quatre-cinq-six personnes qui arrivent à des vitesses importantes et, comme la problématique avait déjà été soulevée, ce sont souvent des vélos électriques qui arrivent encore plus vite, quand ils ne roulent pas sur le trottoir devant la Banque cantonale aussi comme des fusées. Avant que l'on ait un accident, maintenant qu'on a vraiment une place conviviale, il y a peut-être quelque chose à faire, je pense à un marquage dans un premier temps, ensuite une présence de la police municipale pour indiquer aux gens de manière pédagogique dans un deuxième temps qu'il y a d'autres cheminements et malheureusement dans un troisième temps par verbaliser dès le moment qu'on aura décidé que cette place est entièrement piétonne.

M. HAAS : à la place de Mme MARMY, car je suis son porte-parole, il manque des joueurs de football et de pétanque au Tournoi des élus du 2 juin 2018 à Aire-la-Ville. Il vous faut vous inscrire auprès de Mme MARMY pour représenter dignement la Ville de Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

M. MAUGUÉ : j'annonce des rocades. Mme CARTER va rejoindre la Commission de la culture et cède sa place à M. CLEMENCE à la Commission des finances. Mme SONMEZ remplace M. CLEMENCE à la Commission du développement durable.

Mme VILLARRUBIA : avec le printemps, vient l'été et les terrasses, les bistrotts, la musique. On a sur Lancy un lieu qui va accueillir tous les jeudis dès aujourd'hui sept terrasses, un lieu qui vient d'annoncer une programmation pour tous les jeudis, vendredis, et samedis soir et nuit une programmation indoor et outdoor avec des spectacles, festivals et concerts. Ce n'est pas de la publicité, ce lieu est, vous l'aurez compris, le Village du soir. Il vient d'être récompensé par le Canton comme lauréat 2017 « nature en ville ». Ils ne respectent toujours pas les normes légales concernant le bruit. C'est un lieu pour lequel la commune délivre toutes les semaines des autorisations et c'est un lieu qui a fait l'objet de plaintes et de pétitions des riverains. Ma question est : quelle est la position du Conseil administratif face à ce paradoxe de délivrer des autorisations pour une organisation qui ne respecte pas la loi ni les habitants d'ailleurs et si le Conseil administratif de faire une démarche auprès du Canton pour que les riverains soient quand même protégés. C'est valable toute l'année, mais là cela va être encore pire.

M. BONFANTI : M. AESCHBACHER, je vais transmettre vos remerciements par rapport à l'installation qui a été faite. Après, c'est clair qu'il y a eu un dysfonctionnement au niveau de la borne et des gens profitent d'aller se parquer, on essaye de régler le problème.

Par rapport aux vélos, oui c'est un problème parce qu'il y a des discontinuités à ce niveau-là, comme vous l'avez bien dit, à un moment donné les cyclistes sont perdus et profitent de passer sur la place et ne sont pas assez attentifs aux piétons, ils devraient normalement poser pied à terre et marcher à côté de leur vélo, chose qu'ils ne font pas. C'est vrai qu'on pourrait se poser la question pour remettre des panneaux informatifs par rapport à cela et mettre des informations complémentaires pour qu'ils puissent utiliser les bons réseaux qui sont installés tant sur l'avenue du Curé-Baud qu'au chemin des Semailles. On va regarder ce que l'on peut faire.

M. RENEVEY : deux réponses. Concernant le préau de l'école en Sauvy, effectivement le Conseil administratif, à certains moments de l'année, notamment pour certaines compétitions sportives, autorise le stationnement dans le préau, parce qu'en général et notamment le samedi, comme vous le savez, ce sont des zones bleues tout autour, on a un certain nombre de sportifs qui malgré tout viennent en voiture et s'ils stationnent pendant un moment, ils sont verbalisés. En fonction de l'importance de certaines manifestations et certaines fois dans l'année, le Conseil administratif autorise le stationnement de véhicules. Ce n'est pas la norme du tout, mais c'est le cas à certains moments de l'année.

Concernant le Village du soir, c'est un vaste débat. Ce que je peux dire, c'est que nous travaillons, sans mauvais jeu de mots, de concert avec le Canton. Pour vous dire que nous avons mis en place une surveillance renforcée, puisqu'il y a des limiteurs de bruit qui ont été installés dans les trois salles, il y a des enregistreurs de sons qui ont été installés tant sur le Village du soir que dans certains logements pour se rendre compte de l'état des nuisances sonores. La Ville de Lancy autorise effectivement de la restauration sans musique extérieure jusqu'à 23h30, sauf exception à certains moments parce qu'il y a un certain nombre de soirs par année, comme pour les autres établissements, où des autorisations ponctuelles peuvent être délivrées pour d'autres types d'événements, mais là on est vraiment dans le ponctuel, la norme c'est jusqu'à 23h30. Vous dire encore que les mesures ont montré que Village du soir ne respecte pas les nuisances sonores, une lettre vient de partir du Canton pour exiger la mise à niveau pour respecter les normes et ensuite en fonction, cela peut aller d'une amende administrative à l'interdiction d'exploiter à la fois du Canton et de la commune aussi, parce

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

qu'à partir du moment où il est prouvé que les nuisances sonores sont plus élevées que ce qui doit être prévu, cela peut aussi aller jusqu'à l'interdiction des buvettes et dans ce cas s'il n'y a pas de buvette, c'est un peu difficile d'exploiter en tant que tel. Là, on est vraiment en discussion avec le Canton ces jours-ci, la lettre vient de partir et ces prochains jours seront déterminants, parce que soit ils arrivent à remplir leurs obligations légales et dans ce cas-là tant mieux, soit ils n'y arrivent pas et il faudra que l'on tape plus fort, y compris aller jusqu'à la fermeture du site parce qu'on ne pas attendre, notamment avec les beaux jours qui arrivent, tout l'été, en disant : vous n'êtes pas aux normes, mais essayez de le devenir. Il faut savoir que ces prochaines semaines voire prochains jours seront vraiment déterminants.

19) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme VERGAIN : j'attends vos propositions.

Mme VILLARRUBIA : les Verts proposent M. Alain MATHIEU comme Président du Conseil municipal.

Proposition acceptée par acclamation.

M. FONTAINE : le MCG maintient M. FLURY sur son siège.

Proposition acceptée par acclamation.

M. HAAS : le groupe démocrate-chrétien propose Monica DE VECCHI au Bureau.

Proposition acceptée par acclamation.

M. DEROBERT : le groupe PLR reconduit M. AESCHBACHER au Bureau.

Proposition acceptée par acclamation.

M. CLEMENCE : le groupe Socialiste propose Mme CARTER comme vice-Présidente du Conseil municipal.

Proposition acceptée par acclamation.

20) MESSAGE DE LA PRESIDENTE SORTANTE

Mme VERGAIN : Mesdames et Messieurs,

Il est pour coutume que le président sortant prenne la parole lors de son dernier Conseil municipal.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

En préparant mon message, j'ai potassé les discours de mes prédécesseurs. Je me demandais quels thèmes aborder et quel testament politique je voulais laisser.

Jusqu'il y a pas si longtemps, je voulais aborder le succès de la cohésion de l'ensemble des groupes de cet hémicycle au sujet de la gare « Lancy-Pont-Rouge ». J'ai vite compris que ce serait une blague de mauvais goût.

Je me suis rendue compte que tous ces sujets ne ressemblaient pas à la personne que j'étais.

Depuis que je suis rentrée au Conseil municipal, je mets en avant que je suis une enfant de Lancy.

Cette commune, sa vie politique et associative a façonné la personne que je suis aujourd'hui et je souhaite intimement que tous les habitants puissent se sentir « bien à Lancy » et puisse s'approprier toutes les infrastructures telles que j'ai pu en profiter.

Nous sommes élus par le peuple pour représenter des valeurs en toute intelligence afin de trouver des compromis entre les exigences budgétaires et la réalité de l'augmentation de la population.

Je suis très fière en tant que citoyenne d'avoir pu marquer mon nom dans l'histoire de cette commune.

Cette année de présidence a été riche en émotions et en beaux débats. J'ai eu la chance de pouvoir rencontrer de belles personnes qui se battent chaque jour pour le bien de Lancy.

Ma réalité professionnelle ne m'a pas permis d'en faire autant que je le souhaitais mais j'ai essayé d'accorder une oreille attentive à chaque personne qui me le demandait.

Je voulais remercier le Maire, et les membres du Conseil administratif pour leur soutien, mon Bureau qui m'a épaulé au fil des séances, vous, chers collègues, qui malgré tout le fil à retordre que vous m'avez donné, continuez séance après séance à faire entendre l'opinion de la population, et enfin, Mme CRISAFULLI pour sa disponibilité, son écoute et sa gentillesse.

Je voulais maintenant remercier particulièrement Mme Odile DE GARRINI, cette femme extraordinaire qui fait partie du paysage lancéen depuis ma plus tendre enfance. Elle a été d'un soutien inébranlable durant cette année de présidence.

J'ai la chance d'avoir dans le public ce soir mes parents, qui supportent mes humeurs politiques depuis le début et me soutiennent jour après jour dans mon envie de m'investir pour la collectivité.

Mon futur mari, qui a compris que le Conseil municipal était un amour contre lequel il pouvait difficilement lutter. Il m'a soutenue malgré tout, m'a écoutée, conseillée et a été d'une patience hors du commun.

Ma dernière pensée ira pour mon ancien chef de groupe, Yves, qui depuis le début de mes engagements au PDC a su me canaliser, me guider, et a passé un temps fou à m'expliquer les dossiers. Il était un des premiers à croire en ma capacité de devenir présidente et j'espère qu'il ne s'est pas trompé.

Un grand merci à vous, cher public, qui suivez studieusement nos débats tout au long de l'année.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

Je souhaite plein succès à mon successeur qui, malheureusement, pourra moins bien suivre les matches de hockey sur sa tablette cet hiver, et pour ma part, je me réjouis de retourner sur ces bancs afin de pouvoir recommencer à participer aux débats.

Vive la Suisse, vive Genève et vive Lancy !

La séance est levée à 22h22

La Secrétaire :

Céline ROSSELET

La Présidente :

Nathalie VERGAIN

Séance ordinaire du Conseil municipal du 17 mai 2018

QUESTIONS DU PUBLIC

M. VALLELIAN : j'aimerais savoir pourquoi, malgré mes propositions d'animation que j'ai faite à maintes reprises auprès du président de la Maison de quartier du Plateau, il ne m'a jamais été répondu. Je me réfère à Mme Martine DEGLI AGOSTI, représentante du Conseil municipal à cette maison de quartier ou au Conseil administratif qui peut me répondre. C'est très souvent que j'ai fait des propositions pour des animations et je n'ai jamais eu de réponse.

M. RENEVEY : on prend acte de cette question. J'ignorais que vous aviez ce genre de demandes auprès de la Maison de quartier du Plateau. Je tiens d'abord à dire qu'ils ont une certaine indépendance sur leur programmation, mais la moindre des choses serait de vous répondre. Je vais me renseigner sur la raison pour laquelle cela n'a pas été fait.